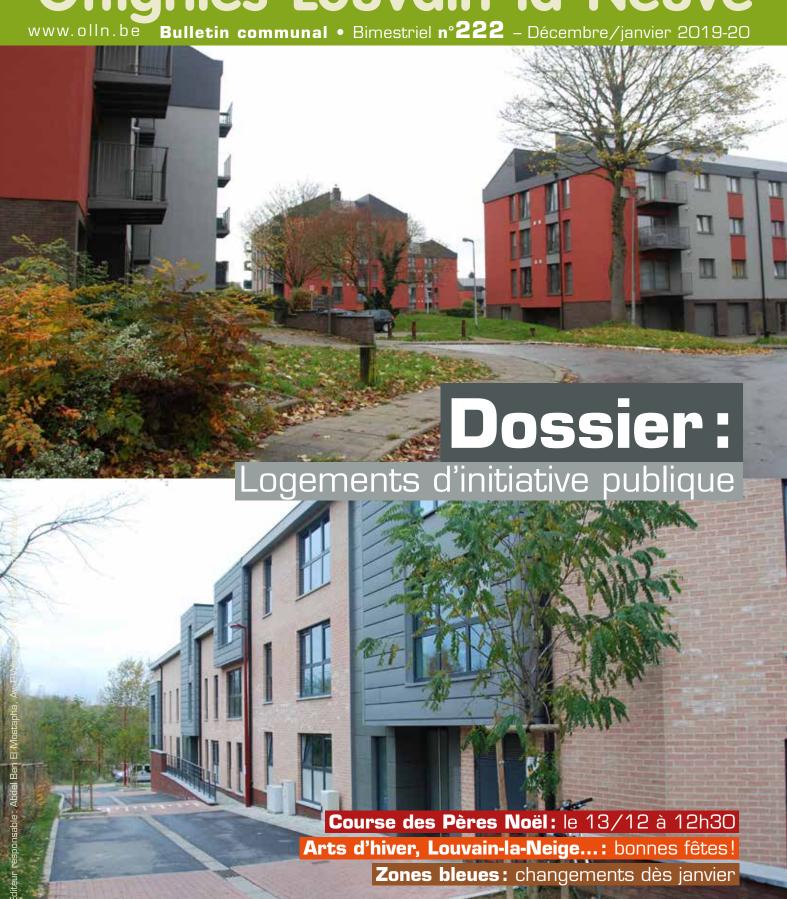


Ottignies-Louvain-la-Neuve













Ottignies-Louvain-la-Neuve

Editeur responsable :

Abdel Ben El Mostapha

Rédaction et crédit photographique : Marie-Claire Dufrêne Avenue des Combattants, 35 1340 Ottignies

marie-claire.dufrene@olln.be

Réalisation:

Redline communication

Publicité

Christophe Thienpont - 0479 616 192

La Ville sur internet : www.olln.be

Ville universitaire jumelée avec Jassans-Riottier (France), Veszprem (Hongrie), Tiassalé (Côte d'Ivoire) et Leuven (Belgique). Pacte d'amitié avec Masaya (Nicaragua) et Draganesti (Roumanie).

Les personnes non domiciliées dans l'entité et désireuses de recevoir le Bulletin communal peuvent en faire la demande au service Information.

Pour le bulletin de février 2020, dépôt des articles avant le 6 janvier et des insertions publicitaires avant le 14 janvier.

La papier 100% recyclé «Cyclus» sur lequel notre Bulletin communal est imprimé est indisponible pour l'instant. Nous avons choisi un papier PEFC, issu de sources responsables.

Couverture

En haut : les immeubles du quartier du Bauloy ont été entièrement rénovés (projet IPB, à Ottignies).

En bas : Notre Maison a inauguré 30 nouveaux logements à la rue Michel de Ghelderode (Louvain-la-Neuve). Madame, Monsieur,

Le dossier de ce dernier bulletin communal de l'année 2019 est consacré au logement, thème crucial s'il en est. En effet, nous avons tous besoin d'un toit pour nous mettre à l'abri, et pour procurer un espace agréable à vivre pour notre famille.

Dans notre commune, comme dans tout le Brabant wallon, les coûts du logement sont élevés, empêchant parfois les moins nantis d'avoir accès à un logement, que ce soit locatif ou acquisitif. Or, certaines solutions existent pour obtenir un logement à des prix moins élevés. Ce dossier les présente pour que tout un chacun puisse y recourir, en fonction de sa réalité.

Il met également en exergue les missions de ceux qui veillent à la qualité des logements, à la prévention incendie, à l'inoccupation. Des thématiques tellement importantes pour garantir à chacun un toit décent, et pourtant parfois méconnues.

Le dossier présente ensuite les initiatives innovantes que notre Ville a prises en vue d'améliorer l'accès au logement, comme le CLT-OLLN (Community Land Trust), dont le but est de proposer des biens à des prix inférieurs aux prix du marché, mais aussi le commodat, qui a pour but de permettre le développement de l'habitat kangourou.

Je profite de l'occasion pour annoncer une bonne nouvelle pour les jeunes ménages qui souhaitent acquérir une maison sur notre territoire : nous avons décidé de lancer une prime à l'acquisition d'un logement pour les moins de 37 ans, leur permettant de bénéficier d'une intervention mensuelle de la ville dans le paiement de leur loyer pendant 3 ans. Celle-ci sera opérationnelle à partir de 2020.

Le logement est depuis longtemps une priorité de notre Ville, et le sera encore dans cette mandature, avec l'aide des acteurs présentés dans ce dossier.

Je vous en souhaite une bonne lecture, et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2020.



Julie Chantry Bourgmestre

Logements d'initiative publique	

• Nouvelles de la Ville 17

• Environnement 35

• Sport	39
• Loisirs	41
• Tribune libre	45









Fabrication de bières artisanales

Bière brassée & Embouteillée à Ottignies

www.biere-ottignies.be







Un habitat de qualité

Chargées notamment de la lutte contre l'insalubrité des logements et de la sécurité incendie, les communes ont un pouvoir important en matière de qualité de l'habitat.

ans notre Ville, c'est Frédéric Lombart, au sein de notre service Juridique, qui veille au respect du Code wallon de l'habitation durable (ex-Code wallon du logement). Les enquêtes de salubrité représentent une grosse partie de son travail.

« Je visite les logements privés et publics à la demande des locataires, propriétaires, services de la Ville (CPAS, Police...), ou à mon initiative, pour vérifier des stabilité hâtiments. l'éclairage naturel, l'étanchéité et la ventilation, l'équipement sanitaire... Après l'envoi de mon rapport d'enquête, les propriétaires ont un délai raisonnable pour effectuer les travaux qui s'imposent éventuellement. Ils doivent me faire parvenir la preuve que ces travaux ont été réalisés, ou l'attestation de conformité pour une installation électrique.»

Cela représente une soixantaine d'enquêtes, chaque année. Les propriétaires sont de bonne volonté, les manquements sont souvent le résultat d'une méconnaissance des règlements. Frédéric Lombart constate que si certains habitants transforment leur garage en kot étudiant à Louvain-la-Neuve - ce qui exige de se mettre en ordre au niveau urbanistique/fiscal/sécurité incendie - il n'y a pas de marchand de sommeil connu, dans notre ville.

«Il y a régulièrement des cas d'humidité/de moisissures... et des cas de surpeuplement. Un constat de surpeuplement permet de recevoir des points qui accélèrent l'obtention d'un logement public. C'est parfois une combine: on s'installe volontairement dans un logement trop petit pour obtenir les points recherchés. »

Permis de location

Notre conseiller en logement assure également tout le volet administratif des permis de location, lesquels sont délivrés par le Collège communal.

Le permis de location est obligatoire depuis le 1er octobre 1998 pour les logements collectifs et pour les petits logements (28 m² de superficie habitable ou moins) loués ou mis en location, et depuis le 26 septembre 2004 pour les logements collectifs et les petits logements individuels loués ou mis en location et dont la vocation principale est l'hébergement d'étudiants.

« C'est un enquêteur de la Région wallonne qui assure les enquêtes, pour vérifier la salubrité, la superficie habitable, le nombre de pièces, l'inviolabilité du domicile et le respect de la vie privée. Il nous fait parvenir son rapport de visite, et depuis 2017, nous demandons le passage des pompiers dans la foulée, pour la sécurité incendie. »

Les permis de location (25€) doivent être renouvelés tous les 5 ans. Sur les cinq dernières années, 862 permis de location ont été délivrés pour des logements collectifs (pour 4929 unités de logement) et 946 pour des petits logements (28m² ou moins), soit 5875 unités de logement au total. Tous les permis de location de l'UCL devront être renouvelés l'an prochain: un gros travail en perspective.

Se pose actuellement la question



Frédéric Lombart, conseiller en logement.

des colocations, de plus en plus nombreuses. La Ville n'y est pas opposée, c'est une nouvelle façon d'habiter, mais il faut la réglementer pour ne pas risquer de voir notre ville devenir un campus. Les maisons unifamiliales se louent plus cher à 5 étudiants qu'à une seule famille. Les voisins lassés par le bruit risquent de quitter les quartiers résidentiels pour louer, à leur tour, leur maison à 5 étudiants.

En théorie, une colocation est un logement collectif: elle devrait être soumise à permis de location, avec passage imposé des pompiers. Le Conseil d'Etat a récemment remis deux avis différents, selon que la colocation concerne des travailleurs (non soumise à permis d'urbanisme) ou des étudiants (soumise à permis d'urbanisme).

« Nous travaillons à la rédaction d'un règlement propre aux spécificités de notre ville, qui respecte les règles d'urbanisme et tienne compte des avis du Conseil d'Etat. »

Logements d'initiative publique

Immeubles bâtis inoccupés

La Ville taxe les immeubles bâtis inoccupés (où personne n'est domicilié, où la domiciliation est visiblement fausse, où aucune société n'a son siège social), pour faire cesser les situations de chancres et pousser à ce que ces bâtiments se retrouvent sur le marché du logement.

« Depuis l'instauration de la taxe en janvier 2008, nous avons identifié 71 adresses et appliqué 21 fois la taxe. Nous avons six dossiers ouverts pour le moment», calcule Frédéric Lombart. «A partir du moment où le constat d'inoccupation est établi, les propriétaires ou ayants droit ont six mois pour faire valoir leurs arguments, envoyer les preuves des travaux en cours... Si rien n'a bougé après six mois, un 2º constat d'inoccupation est établi et je transmets le dossier au service des Finances, qui se charge de la taxation. Le Code wallon de l'habitation durable prévoit jusqu'à une prise du bâtiment en gestion judiciaire. Nous sommes la seule Ville wallonne à y avoir eu recours, quatre fois.»

Le conseiller se souvient d'une Bruxelloise qui n'habitait sa maison d'Ottignies que durant l'été. « A ce moment, le logement n'est pas inoccupé mais considéré comme une seconde résidence et taxé en fonction.» Il évoque aussi des successions en cours, ou des propriétaires âgés placés en maison de repos.

« Nous avons taxé les cinémas quand ceux-ci n'étaient plus exploités, une cure aussi, même des bâtiments propriétés de la Ville : dossiers qui ont chacun trouvé une issue favorable. »

Le montant de la taxe - 180€ le mètre courant de façade, multiplié par le nombre d'étages; tout mètre commencé est dû - peut donner lieu à une facture de plusieurs milliers d'euros.

«La Ville ne l'utilise pas pour remplir ses caisses mais comme un bâton, pour sanctionner l'immobilisme. Le premier constat sert souvent d'électrochoc: le bien est vendu, rénové...»

Prévention incendie

La bourgmestre est chargée du contrôle de la législation en vigueur, en matière de prévention incendie. Elle veille à ce que tous les bâtiments qui accueillent du public (établissements scolaires.

établissements horeca, crèches, maisons de repos, centres culturels, administrations, commerces... mais pas les maisons unifamiliales) soient conformes.

Sa responsabilité personnelle est engagée: on ne joue pas avec le feu!

« C'est l'avis défavorable des pompiers qui l'a amenée à prendre la décision de faire évacuer le squat de la petite maison du lac de Louvain-la-Neuve, début octobre. La sécurité des occupants n'était pas garantie. »

Frédéric Lombart évoque les nombreux logements touristiques Airbnb non déclarés. Ils devraient tous être en ordre en matière de sécurité incendie, pour assurer la sécurité des personnes qui y séjournent. Mais c'est évidemment impossible à vérifier. La Ville ne peut pas être responsable d'une situation dont elle n'a pas connaissance. En cas de sinistre, les assurances pourront éventuellement refuser d'indemniser les victimes.



Gérer notre patrimoine

Quelque 28 appartements à la Tannerie, 9 au Verlaine, plusieurs maisons... Notre Ville les met en location à des prix avantageux pour que les moins nantis trouvent aussi à se loger à Ottignies.

otre Ville dispose d'un patrimoine immobilier qu'elle met en location « en bon père de famille ». En fonction des biens, deux objectifs sont poursuivis : l'un social (permettre à des personnes aux revenus modérés de se loger dans notre ville), l'autre financier (assurer une rentrée locative).

Medhi Chamkha, employé au sein de notre service Juridique/

Patrimoine, est chargé de la gestion des listes d'attente, de la mise en location, des états des lieux, du suivi des loyers...

« J'ai une double casquette, d'agent immobilier et de syndic, pour la commune. Heureux de pouvoir compter sur de bons locataires, dans l'ensemble. Je dois parfois envoyer un rappel de paiement mais n'ai jamais dû recourir aux huissiers. »

Tannerie et Verlaine

Les 28 logements à loyer modéré (entre 430 et 590€) de la Tannerie (avenue du Douaire, à Ottignies) sont prévus pour des couples ou des personnes seules avec un enfant (voire deux). Il s'agit uniquement d'appartements 2 chambres. L'âge des locataires ne doit pas dépasser 37 ans lors de la conclusion du contrat de bail.

Tous les appartements sont

occupés pour le moment, mais il s'en libère trois par an en moyenne.

«Les candidats doivent être originaires d'Ottignies-Louvainla-Neuve, domiciliés dans la commune depuis au moins 5 ans ou avoir été domiciliés pendant au moins 15 ans dans la province. Ils doivent justifier l'intérêt qu'ils ont pour notre ville, ne pas être propriétaires ou usufruitiers, et disposer de revenus moyens. Les conditions sont détaillées sur le site www.olln.be.»

Les locataires peuvent y rester 9 ans au maximum. S'ils acquièrent pendant ce temps un logement (ou un terrain) sur le territoire de la commune, pour y habiter euxmêmes, ils reçoivent une ristourne équivalente à 25% des loyers versés les six dernières années.

« Hélas, cela concerne peu de personnes: trois demandes en six ans. En général, les gens quittent notre ville pour une commune où le coût du logement est moins élevé. »

La Ville dispose aussi de 9 logements (un studio, quatre appartements 1 chambre et quatre appartements 2 chambres) et 4 rez-de-chaussée commerciaux/bureaux dans le bâtiment Verlaine, au boulevard Martin (Ottignies).



Medhi Chamkha gère notre patrimoine.

« Au Verlaine, ce ne sont pas des loyers modérés mais des loyers avantageux (entre 370 et 570€). Nos locataires sont des personnes seules, ou en couple, ou avec un enfant (voire deux). Il n'y a pas de conditions de revenus: si les candidats n'entrent pas dans les conditions pour la Tannerie, nous les inscrivons sur la liste d'attente pour le Verlaine. Mais comme il n'y a pas non plus de durée limitée, il y a moins de roulement: un déménagement tous les trois ans. »

Place du Centre, Blocry...

La Ville est par ailleurs propriétaire de plusieurs maisons à Ottignies: deux à la place du Centre (Initiatives Locales d'Accueil du CPAS), quatre sur le site de l'ancienne gendarmerie de Blocry (trois maisons abritent les co-accueillantes du CPAS (service de la Petite enfance), la quatrième est louée à une famille), une au boulevard Martin (dont le loyer est lui aussi avantageux).

« Nous avons également un appartement de standing dans les Jardins du Petit-Ry, un commerce sur la Grand-Place de Louvain-la-Neuve, et l'ancienne maison communale de Céroux (aménagée en restaurant). »

Medhi Chamkha cite aussi l'ancienne conciergerie de l'école de Limauges, récemment transformée en un appartement 3 chambres. Il devrait être mis en location.

Notre Ville a innové en proposant un contrat de commodat pour les candidats au logement kangourou. Cette formule, basée sur l'échange et le service, permet aux personnes âgées de mieux vivre chez elles, grâce à un voisinage bienveillant. Les services communaux analysent les demandes au cas par cas, dans le respect des procédures et de l'évolution de la matière relative au logement.



CLT cherche terrains

Sans terrain jusqu'à présent, notre «Community Land Trust» (CLT-OLLN) n'a pas encore pu répondre aux demandes qui lui sont parvenues dans la foulée de sa création. Trois terrains seront disponibles prochainement à Limelette.

e «Community Land Trust» (CLT) est un dispositif anglo-saxon. Il consiste à séparer la propriété d'un logement du terrain sur lequel il est construit. En ce sens, il est proche du mécanisme de l'emphytéose en application à Louvain-la-Neuve mais va plus loin dans le modèle anti-spéculatif et l'accessibilité à long terme.

En juin 2018, le Conseil communal approuvait la création d'une Fondation «CLT-OLLN». Son but:

faciliter l'accès à des terrains sur lesquels des familles construiront leur habitation.

Sans terrain jusqu'à présent, le CLT n'a pas encore pu répondre aux demandes qui lui sont parvenues. Mais trois terrains seront disponibles prochainement à Limelette.

«Les actes devraient être passés début 2020», annoncent les juristes de la Ville Karin Pire et Géraldine Detry, en charge - à titre transitoiredu fonctionnement administratif du CLT. «D'autres acquisitions devraient avoir lieu ensuite, après discussions préalables avec les promoteurs qui contribuent à la politique foncière de la Ville visant à faciliter l'accès au logement.»

La Fondation est propriétaire d'un appartement 2 chambres situé à l'avenue Berthet (Ottignies), loué à un privé au prix du marché, le temps de rembourser l'emprunt

Logements d'initiative publique

nécessaire à l'acquisition (au prix coûtant).

Pour les jeunes familles

Ce nouveau dispositif vient compléter les outils plus classiques que sont «sociaux» logements dits les «modérés». Les études démographiques montrent que les tranches d'âges allant de 25 à 40 ans, ainsi que de O à 10 ans (soit les familles avec des enfants en bas âge) ont tendance à fortement diminuer dans notre ville. En cause: le prix des logements. Trop élevé pour de nombreux jeunes qui ne peuvent plus rester chez nous alors qu'ils y sont nés ou y travaillent. Une bonne partie d'entre eux disposent néanmoins de revenus supérieurs à ceux qui donnent potentiellement accès aux logements sociaux ou modérés.

« C'est pour répondre à ce problème que le CLT a été créé: en facilitant l'accès au terrain, le prix total de la construction sera significativement diminué. Pour pouvoir en profiter, il faudra répondre à certains critères notamment de revenus. Les candidatures seront soumises au Conseil d'administration, qui sélectionnera les bénéficiaires sans avoir connaissance de leur identité, pour garantir l'impartialité. »

Afin que ce dispositif soit durable et juste, il est prévu que l'avantage ainsi octroyé à la première famille (celle qui construit) se répercutera sur l'acquéreur suivant (la famille qui achète le bien construit à celle qui a construit). Autrement dit, le prix de vente de cette transaction ne pourra pas se faire au prix du

marché (parce qu'il inclut le prix du terrain) mais à un prix inférieur, garantissant ainsi l'accessibilité au long cours. ■





Sur votre testament

Vous n'avez pas d'héritier direct? Pensez à faire bénéficier le CLT-OLLN de vos biens: un geste au bénéfice de tous!

CPAS: transit et urgence

Certaines personnes poussent la porte du CPAS en espérant que les travailleurs sociaux vont les aider à trouver rapidement le logement qu'elles recherchent. Hélas, les quelques logements de transit du CPAS sont occupés en permanence. Et le Centre ne dispose que d'un seul logement d'urgence.

otre CPAS est en train de repenser l'organisation de son service Logement. En sous-effectif, il s'est vu contraint de suspendre ses permanences Logement, depuis le mois de juillet.

« Cela ne durera pas», promet la présidente du CPAS Marie-Pierre Lewalle.

En attendant, les personnes qui poussent la porte du CPAS pour y obtenir des renseignements, dans le cadre de la recherche d'un logement, sont renvoyées vers les assistants sociaux des deux Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) présentes sur notre territoire (Notre Maison et IPB), l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de la Province, Habitat et Participitation, le Collectif des Femmes...

« Nous ne recevons plus que le public à la recherche d'un logement d'urgence et les personnes que notre CPAS accompagne dans le cadre d'un Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) et pour lesquelles un volet logement est prévu», annonce Jeanne Buysse assistante sociale en chef des services Logement-Energie-ILA du CPAS. « Notre accompagnement est large: cela va de l'information sur les droits et devoirs des locataires à la médiation avec les propriétaires, en passant par la recherche d'un logement, la prévention par rapport aux expulsions, l'occupation d'un logement en bon père de famille, ce à quoi il faut être attentif avant de signer un bail... Nous établissons un projet de logement à court, moven et long terme, avec les bénéficiaires.»

Logement d'urgence

Notre CPAS dispose d'un logement

d'urgence dans le centre d'Ottignies (un appartement deux chambres) pour des séjours de quelques jours ou quelques semaines, voire un mois, renouvelables trois fois au maximum. Ce logement est pratiquement toujours occupé.

« Nous renvoyons les mamans vers la maison maternelle d'Ottignies, et les autres, vers Bruxelles, Namur, Charleroi, Nivelles... qui disposent de maisons d'accueil», explique Jeanne Buysse. « L'Utuc (Un toit un cœur) de Louvain-la-Neuve est un relais précieux pour l'accueil des sans-abri en journée, mais l'hébergement de nuit demeure un problème. Le Brabant wallon est la seule province à ne pas disposer d'un abri de nuit.»

Marie-Pierre Lewalle annonce l'ouverture prochaine d'un 2° logement d'urgence (un appartement une chambre), à Ottignies. Par ailleurs, des négociations doivent avoir lieu avec le gîte d'étape de Louvain-la-Neuve, pour pouvoir y disposer d'une ou plusieurs chambres, occasionnellement.

Logements de transit

Notre CPAS dispose également de quatre logements de transit (trois appartements et une maison) loués à Notre Maison et à l'IPB, et d'un co-logement (dans une maison qui lui appartient) pour trois jeunes de 18 à 25 ans qui ont chacun leur chambre mais partagent des espaces communs (cuisine et sanitaires).

« Ce sont des conventions d'occupation précaire de six mois, renouvelables une fois. Les occupants en bénéficient moyennant le paiement d'une indemnité équivalente à 20% de leurs revenus. Ces logements sont tous occupés, eux aussi, par des personnes accompagnées par notre CPAS mais relativement autonomes.»

Convention avec l'AIS

Jeanne Buysse mentionne encore la convention passée avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS) provinciale, pour 9 logements réservés au public du CPAS. Ces logements sont mis à disposition par des citoyens qui en confient la gestion à l'AIS.

« L'accompagnement de ces personnes est assuré par l'AIS, qui propose une permanence dans nos locaux une fois par mois. Nous sommes là aussi pour aider éventuellement ces personnes dans leur recherche d'un autre logement. Car le bail proposé par l'AIS est d'un an, renouvelable deux fois maximum. »

Le CPAS gère les dossiers d'adresses de référence (quand les personnes sont domiciliées à l'adresse du CPAS), les allocations de chauffage (quand les personnes se chauffent au mazout, au charbon, au pétrole lampant ou au bois... et ne bénéficient donc pas du tarif social prévu pour le gaz et l'électricité).

assistants sociaux du Les service Logement participent aux Commissions Locales pour l'Energie (CLE); commissions où également présents un conseiller du CPAS et un représentant d'ORES. La CLE se réunit pour évoquer les clients protégés qui sont en défaut récurrent de paiement, les clients qui ont besoin d'aide pour alimenter leur compteur à budget gaz en hiver, les clients qui n'ont pas renouvelé leur statut de client protégé, les clients qui n'ont pas conclu de contrat avec un fournisseur commercial.

En 2018, le service Logement du CPAS a traité 448 nouvelles demandes pour un accompagnement Logement au sens large (hors tuteur énergie et hors ILA), lors de 734 rendez-vous. C'est dire la nécessité de remettre en place une permanence Logement.

« Les personnes viennent parfois nous voir en espérant que nous allons les aider à trouver rapidement le logement qu'elles recherchent. Mais nous n'avons pas de baguette magique! Quand nous leur expliquons que nos logements de transit sont tous occupés, et qu'il y a un délai de 3, 4, 5, parfois 6 ans pour espérer obtenir un logement social, elles tombent des nues. Et constatent qu'elles font tout aussi bien en cherchant par elles-mêmes, quand elles ont accès à Internet», explique l'assistante sociale Jeanne Buysse. « Nous sommes surtout utiles dans l'accompagnement des personnes non autonomes. A ce moment, le suivi est plus long et ne se limite pas à quelques explications/conseils.»

Cinq ILA dans notre ville

Notre CPAS compte 28 places ILA (Initiatives Locales d'accueil) agréées par Fedasil pour l'accueil des demandeurs d'asile durant leur procédure. Elles sont réparties dans deux maisons de la Ville et trois maisons louées à un propriétaire privé.

Énergie et eau

Le tuteur énergie du CPAS vous aide à adopter des gestes économiseurs d'énergie et peut mettre en évidence les faiblesses de votre logement dans cette matière. Il se rend chez vous afin de réaliser un bilan énergétique global de votre habitation. Il examine vos équipements électroménagers/de chauffage et parle avec vous de vos habitudes de consommation.

Dans son rapport, il propose des trucs et astuces permettant de réduire les dépenses énergétiques en adoptant de nouveaux comportements. Il évoque aussi des investissements prioritaires, pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et ainsi générer des économies d'argent.

Si ce service (gratuit) s'adresse en priorité aux personnes précarisées, tout citoyen désireux de réduire sa consommation d'énergie peut solliciter des conseils.

Le CPAS va bénéficier de subsides régionaux pour initier un Plan d'Action Préventive en matière d'Energie (PAPE) en 2020-2021. L'objectif de ce Plan est d'accompagner les ménages en difficulté dans l'amélioration de leur gestion énergétique en vue de mieux maîtriser leur consommation et réduire leur facture d'énergie.



Logements d'initiative publique

Sociaux et modérés

Deux Sociétés de Logements de Service Public (SLSP) cohabitent sur le territoire de notre Ville : Notre Maison et IPB.

otre Ville peut être fière des 10,61% de logements publics recensés sur son territoire. Elle a déployé de nombreux efforts pour atteindre ce pourcentage, afin de permettre à un public «moins nanti» de continuer à se loger à Ottignies-Louvain-la-Neuve, dont l'attractivité (et le coût du logement) ne cesse de croître.

Deux Sociétés de Logements de Service Public (SLSP) y cohabitent: Notre Maison (433 logements à Louvain-la-Neuve) et IPB (988 logements à Ottignies, Céroux-Mousty et Limelette). La première a son siège social à Charleroi (avec une antenne à Louvain-la-Neuve); la seconde, à Court-Saint-Etienne.

Les décisions du Gouvernement wallon (en 2014 et 2015) de

transférer les logements IPB à Notre Maison ont été annulées par le Conseil d'Etat. Le conflit (politique) a fait couler beaucoup d'encre.

Aujourd'hui, Notre Maison annonce qu'elle va poursuivre son extension à Louvain-la-Neuve et s'implanter à Ottignies. IPB n'a plus de parcelle disponible dans notre ville, à l'exception d'une « queue de terrain » à l'avenue des Hirondelles.

Notre Maison

Notre Maison - née de la fusion de trois sociétés de logements (Notre Maison, le Clair Logis et la Cité verte) - fêtera ses 30 ans en 2020. Elle est propriétaire de plus de 2100 logements répartis dans 13 communes du Brabant wallon (75% de son patrimoine) et du Hainaut (25%).

« Nous essayons de mieux faire connaître nos missions. La construction de logements publics reste notre «core business», mais nous participons aussi au développement d'infrastructures sportives de quartier, de crèches, résidences-services, parkings... ce que beaucoup de gens ignorent», détaille Quyên Chau, directrice-gérante de Notre Maison. «Ils pensent que le logement public est réservé aux familles en situation de précarité. Il faut qu'ils sachent que nous proposons aussi des logements pour un public aux revenus modérés, des jeunes ménages par exemple. Il nous reste des appartements moyens disponibles - ou qui le seront bientôt - à Louvain-la-Neuve et Mousty: à la boucle Jean de Nivelles (des appartements une chambre), à la rue Charles de Loupoigne (un appartement 3 chambres) et à la rue Ernest Berthet (des appartements 2 chambres). Ils sont de qualité, à un prix moins élevé que dans le privé.»

La société emploie 49 personnes, dont une vingtaine d'ouvriers. Elles sont chargées de tout ce qui concerne les locations, l'accompagnement social et le volet immobilier (constructions et rénovations).

Kots sociaux

En 2015, Notre Maison innovait en inaugurant 49 «kots sociaux» à la place des Paniers (quartier du Biéreau). Une première!

«Le loyer mensuel (250€ + 60€ de charges) est inférieur aux loyers demandés par les immobilières privées et l'UCLouvain, hors kots-à-projet. Ces kots sont réservés aux étudiants dont les parents disposent de faibles revenus, pour une durée d'un an, renouvelable. L'architecte a



49 kots sociaux inaugurés en 2015, à la place des Paniers.

fait un beau travail d'intégration dans le quartier et proposé de recourir aux techniques spéciales de pointe. Ce sont des kots de qualité, avec des locaux communautaires très lumineux.»

La demande étant forte, la SLSP envisage de construire un nouvel immeuble de 109 kots sociaux, à l'angle de la rue Pierre-Joseph Redouté et de l'avenue de la Palette (guartier des Bruyères).

«L'UCLouvain nous donnerait le terrain (bail emphytéotique) moyennant le paiement d'un canon (redevance) annuel. Nous prévoyons de construire sur fonds propres. La Ville est intéressée par ce projet, pour maintenir son taux de logements publics au-dessus de 10%.»

Quyên Chau annonce que l'association «Un Toit Un Cœur» (UTUC) serait abritée au rez-de-chaussée de l'immeuble, pour l'accueil de jour des sans-abri et de leurs chiens.

La directrice-gérante avance la date de septembre 2020 pour le dépôt d'un permis. On en est au stade de l'avant-projet.

Rue Michel de Ghelderode

En mars 2018, Notre Maison inaugurait 30 logements sociaux à la rue Michel de Ghelderode, également dans le quartier des Bruyères (première phase). Ils sont tous occupés.

La SLSP dispose du permis d'urbanisme pour la 2º phase, dans le prolongement de la première. Elle prévoit la construction de 22 logements, dont 6 subsidiés par la Wallonie (logements sociaux/kangourous) et 16 sans subside (pour des locataires aux revenus modérés, la priorité étant donnée aux jeunes de notre ville).

Le marché pour la réalisation des travaux devrait être lancé à la fin de cette année, pour un chantier qui pourrait débuter en septembre 2020 et se terminer un an et demi plus tard (NDLR: la première phase a connu six mois de retard).

Avec Familia et Alodjî

Un autre projet est cher à la directrice-gérante: celui pour lequel Notre Maison sera pilote, au centre d'Ottignies. Il s'agit d'un partenariat avec la Fondation Alodgî (qui encadre l'hébergement de personnes souffrant de troubles psychiatriques chroniques, stabilisées, qui sont suivies mais n'ont plus besoin d'être hospitalisées) et l'ASBL Familia, pour un développement sur le terrain propriété de Familia à l'angle de la rue du Monument et de la rue du Pont de la Dyle (terrain occupé par le Patro et, régulièrement, par les gens du voyage).

Le projet prévoit la construction de 25 logements publics (sans subsides: pour des locataires aux revenus modérés), d'un immeuble mixte au profit de l'ASBL Familia (salle polyvalente à destination du Patro) et de 14/15 appartements pour la Fondation Alodgî.

« Nous en sommes au stade de l'approbation du permis (NDLR: l'avis de la fonctionnaire déléguée est attendu pour fin novembre). Suite à l'enquête publique, nous avons déplacé l'entrée du parking souterrain, qui était un peu trop proche du carrefour. »

Avec des promoteurs privés

Convaincue du fait que la mixité assure la réussite de tout projet social (plutôt que de construire des quartiers «ghetto»), Notre Maison étudie encore la possibilité d'acheter des appartements sur plan, dans le cadre de promotions immobilières privées. A Mousty (projet «Bouygues»), à Limelette (projet «Benelmat»)...

«Il est aussi acquis qu'il y aura une centaine de logements «Notre Maison» - sur les 1500 logements programmés - dans le cadre du SOL Athena, à Lauzelle», annonce Quyên Chau

La société procède aussi à la rénovation de ses logements plus anciens (récemment, au cours de la Ciboulette et au cours de Troisfontaines).



IPR

L'Immobilière du Centre et de Est du Brabant «IPB» a été créée en septembre 1921, à Court-Saint-Etienne: elle fêtera ses 100 ans dans deux ans. Elle est propriétaire de 1844 logements, dans 12 communes du Brabant wallon. La majorité (plus de 55% du patrimoine de l'IPB) sont situés dans notre ville (930 logements sociaux, 58 logements moyens, et une crèche).

« Uniquement à Ottignies, Céroux-Mousty et Limelette. Pour des raisons politiques, nous n'avons et n'aurons jamais d'implantation à Louvain-la-Neuve», regrette Pol Bruxelmane, directeur-gérant de l'IPB.

La SLSP est propriétaire de 60 maisons et 15 appartements dans le quartier «Court-Céroux», 215 maisons à la Chapelle aux Sabots, 254 maisons et 2 appartements au Buston, 167 maisons et 141 appartements au Bauloy, 72 maisons et 6 appartements dans le quartier de La Paix, 6 appartements au centre d'Ottignies (immeuble qui abrite aussi une crèche),

11 maisons et un appartement dans les quartiers Eglantines et Sorbiers (inaugurés en 2015), 34 logements moyens (14 maisons et 20 appartements) à l'avenue des Vallées (chantier terminé en 2018, tous les logements sont occupés).

L'IPB est également propriétaire de 5 studios dans un habitat solidaire - «L'Aquarelle» - au Bauloy. Ils sont occupés par quatre personnes cérébro-lésées et une personne handicapée, accompagnées au quotidien par l'ASBL «Le Ressort» de Gembloux.

Logements d'initiative publique

« C'est un beau projet, dans un cadre magnifique, à proximité du Bois des Rêves. Le bâtiment est parfaitement adapté au profil des locataires: une réussite. »

Accompagnement social

La SLSP emploie 38 personnes, dont 11 ouvriers. Son service Proximité - composé d'une assistante sociale et de trois techniciens - visite régulièrement les locataires, pour s'assurer qu'ils vont bien et entretiennent correctement leur logement.

«Nous l'avons créé en 2008. après avoir découvert une situation catastrophique dans un logement que nous avions prévu de rénover à Chaumont-Gistoux», se souvient Pol Bruxelmane. «Il peut arriver que quelqu'un soit très bien aujourd'hui et se laisse complètement aller demain: dépression, alcool. mauvaises fréquentations... Nous sommes parvenus à sortir plusieurs de nos locataires de la mauvaise passe dans laquelle ils s'engouffraient. Notre service Proximité sollicite l'aide du CPAS et d'autres associations pour les cas complexes qu'il identifie.»

Le directeur-gérant remarque qu'il y a très peu de roulement parmi les locataires: 4,52% en 2018, et sans doute encore moins cette année. «Les gens sont biens chez nous, on les gâte», dit-il. C'est évidemment dû aussi au coût élevé du logement, dans notre ville.

«Les locataires qui ont vu leur situation financière s'améliorer et n'entrent plus dans les conditions du logement social peuvent néanmoins y rester, si le bail date d'avant le 1^{er} janvier 2008. Jusque-là, les baux étaient à durée indéterminée.»

Les loyers sont revus chaque année, en fonction des revenus des bénéficiaires.

«La situation des ménages évolue: il y a des décès, des divorces ou séparations, des enfants qui naissent et d'autres qui prennent leur envol... les logements sont alors parfois



Le chantier de l'avenue des Vallées s'est terminé en 2018.

sous-occupés ou sur-occupés. Quand c'est possible, nous proposons un logement plus adapté. Mais il arrive que le locataire ne souhaite pas déménager. Pour un bail conclu avant 2008, nous ne pouvons pas le lui imposer. »

Seuls les locataires sociaux ayant un bail datant d'après le 1er janvier 2008 paient un surloyer pour les chambres excédentaires. Cela concerne une septantaine de locataires de l'IPB (pour 360 locataires qui bénéficiaient de chambres excédentaires en 2018).

Suite des rénovations au Bauloy

A l'exception d'une «queue de terrain» à l'avenue des Hirondelles, l'IPB a épuisé toutes ses réserves foncières, dans notre ville. Elle espère dès lors pouvoir y développer des partenariats public-privé.

En attendant, elle s'est attaquée à la rénovation de son patrimoine (remplacement des châssis, mise en conformité des chaudières, isolation des toitures...) dans tous les quartiers qui le nécessitent.

Quelque 6 millions d'euros – dont 1,8 sur fonds propres, le reste à charge de la Région – ont été consacrés à la remise à neuf des 144 appartements du Bauloy, en 2017. L'IPB va procéder à une rénovation similaire pour les 167 maisons du quartier (isolation extérieure, mise en conformité électrique, chauffage, ventilation...). Il est question de 8 millions d'investissement, la moitié sur fonds propres, l'autre moitié à charge de la Région. Tout l'égouttage a déjà été vérifié et les châssis remplacés.

«Le marché est à l'analyse. L'entreprise devrait être désignée avant la fin de cette année. Après quoi, le dossier partira à la Société Wallonne du Logement, pour approbation. Si tout se passe comme prévu, les travaux devraient commencer après les congés de l'été 2020. Le fait qu'il s'agisse d'une rénovation en site occupé complique le processus, mais on n'a pas le choix. Les habitants du Bauloy auront dû patienter avant d'obtenir la rénovation mais ils seront contents du résultat!»

Pol Bruxelmane évoque encore le souhait de l'IPB de trouver un terrain afin de pouvoir y construire son siège administratif. Actuellement, l'immobilière est locataire du bâtiment qui l'héberge, à la limite de Court-Saint-Etienne et d'Ottignies. ■



Promoteur public

Vivre en Brabant wallon est encore possible. C'est le credo de l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW). Elle vend des logements en-dessous du prix du marché, à certaines conditions.

nciennement dénommée Régie foncière - «Nous avons changé de nom en 2017, parce que l'ancien évoquait le logement social. Or nous nous inscrivons dans un tout autre registre», justifie le directeur général d'APIBW Cédric Leneau - l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) entend lutter contre la pression foncière spécifique de notre territoire afin de faciliter l'accès au logement pour les Brabançons wallons (les jeunes, mais pas seulement).

«On est proche de la province de Liège, du Hainaut ou du Namurois. S'ils y paient 15 ou 30% de moins pour acquérir le même type de maison, les gens sont vite partis. La classe moyenne et les jeunes s'en vont, et tout doucement, c'est l'appauvrissement du territoire.»

La Province a créé la Régie (devenue Agence) en 2001 pour développer des promotions immobilières - comme le font les privés Thomas & Piron, Matexi... - avec une vocation sociale. Ses développements comprennent chacun trois catégories de logements: un tiers de +/-30% en-dessous du prix du marché (catégorie A), un tiers de +/-15% en-dessous du prix du marché (catégorie B), un tiers au prix du marché (catégorie C). L'ensemble s'équilibre et permet de couvrir les frais.

Pour bénéficier des logements en-dessous du prix du marché, il faut répondre à des conditions de revenus et d'âge (entre 18 et 40 ans pour les logements les moins chers). Il faut aussi être domicilié en Brabant wallon depuis 3 ans ou y avoir résidé 10 ans cumulés. Il faut enfin s'engager à résider 10 ans dans le logement convoité.

«On veut planter l'arbre. On considère qu'après 10 ans, il a bien poussé, a fait des feuilles... et qu'on peut le laisser vivre. Les personnes se sont installées en Brabant wallon, elles y ont leurs habitudes, et à moins d'un accident de parcours, y resteront. Si elles se sont installées à Eghezée ou Braine-le-Comte, elles ne reviendront plus en Brabant wallon.»

Les séniors sont aussi concernés: en optant pour un logement plus petit, ils libèrent une maison qui intéressera des jeunes. Mais la vente de leur maison, si celle-ci n'est pas aux normes énergétiques, ne leur permet peutêtre pas d'acquérir un appartement avec tout le confort actuel. Ils s'inscrivent alors dans la catégorie B, pour bénéficier d'un appartement de +/-15% en-dessous du prix du marché.

Athena-Lauzelle

L'APIBW est propriétaire d'un terrain de 6ha à Blocry (l'ancien terrain du rugby ROC). Un accord passé entre l'UCL, la Régie foncière et la Société Wallonne du Logement (la SWL, ex-propriétaire du terrain), en décembre 2011, prévoit un échange avec un terrain d'Athena-Lauzelle.

« Cela paraît plus logique de permettre le développement d'infrastructures sportives à Blocry et de nous inscrire dans le projet de développement de logements d'Athena-Lauzelle. Nous participons à l'organisation du Schéma d'Orientation Local (le SOL en cours actuellement) pour le site, avec les autres acteurs concernés, dont la Ville.»

Cédric Leneau rappelle que l'APIBW projetait de construire 250 logements à Blocry. La base de travail est identique pour Athena-Lauzelle (de l'acquisitif, probablement vendu sur plan), mais le SOL devra déterminer les densités, définir les services (crèche, école...), étudier la question du parking...

«On fera peut-être aussi des kots? C'est trop tôt pour le dire! On en est aux prémices du SOL, qui sera peut-être terminé dans deux ans? On verra aussi quel opérateur se lance en 1er. Car on ne mettra pas 1400/1600 logements (NDLR: le site s'étend sur 30ha) d'un coup sur le marché. Une concertation est en cours avec l'UCLouvain, la Ville... pour établir la stratégie.»

1^{er} arrivé, 1^{er} servi

L'Agence - qui commercialise environ 150 logements par an et développe divers produits dans ses quartiers (maisons ONE, commerces, salles polyvalentes...) - ne dispose d'aucun autre terrain dans notre ville. Cette année, elle a sorti 152 appartements à Wavre («Val Vena»). L'an prochain, ce sera 110 logements (72 maisons et 38 appartements) à Chastre («Le Boischamp») et 16 appartements à Chaumont-Gistoux.

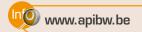
« A cheval sur cette année et l'an prochain, nous avons aussi La Roselière – 18 logements – à Grez-Doiceau. Nous allons lancer la vente.»

A ce moment, les candidats devront se dépêcher de rentrer leur dossier, car il n'y a pas de Comité d'attribution.

«C'est 1er arrivé, 1er servi. Il y en a qui dorment devant nos bâtiments (NDLR: au Parc des Collines, à Wavre) pour être certains d'obtenir le logement qu'ils convoitent! Il faut évidemment que les dossiers soient complets. On peut aussi s'inscrire sur une liste d'attente, pour être parmi les premiers informés», prévient le directeur de l'APIBW. ■

L'APIBW est une émanation de la Province du Brabant wallon, occupe des locaux de la Province, mais en est autonome. Son Conseil d'administration est composé exclusivement de membres du Conseil provincial (dont notre conseiller/ancien bourgmestre Jacques Otlet); son président préside aussi le Collège provincial. L'Agence fonctionne avec 7 employés, dont trois architectes.





Logements d'initiative publique

Mandat de gestion

Propriétaire d'un logement que vous n'occupez pas? Confiez-en la gestion à l'AIS BW. Elle le louera à loyer modéré à des locataires à faibles revenus. Vous toucherez un loyer moins élevé que sur le marché mais aurez la garantie de le percevoir tous les mois. Avantages fiscaux à la clé!

'Agence Immobilière Sociale (AIS) du Brabant wallon - ASBL créée par la Province - a 525 logements en gestion sur les 27 communes de la province, dont 47 dans notre ville (soit 8,95% de son parc locatif).

«Ce sont 26 studios, 14 appartements 1 chambre, 4 appartements 2 chambres, 1 appartement 3 chambres et 2 maisons 2 chambres. Uniquement à Ottignies», détaille Philippe van Cranem, directeur de l'AIS BW.

Le propriétaire du bien (personne privée ou société anonyme ou assimilée) signe un mandat de gestion avec l'AIS, par lequel il donne l'ordre à l'agence de mettre son bien en location en son nom (pour 3 ans au minimum, 15 au maximum). L'agence prend tous les risques (vide locatif, dégâts locatifs (hors usure locative normale), impayés), en échange de quoi le propriétaire accepte de percevoir un loyer de 20 à 30% moins élevé que sur le marché. L'agence garantit de lui rendre le bien loué dans l'état initial (hors usure locative normale).

«Chaque contrat est négocié, suivant la qualité du bien: sa situation proche des transports en commun et des commerces, s'il répond aux normes énergétiques actuelles...»

L'AIS BW gère désormais beaucoup de logements neufs, parce que leurs propriétaires bénéficient d'une réduction de la TVA à la construction (12% au lieu de 21) s'ils les confient en gestion à une AIS. Autre avantage: les propriétaires ne paient pas de précompte immobilier pour les biens confiés à une AIS. « Nous avons parfois le cas de

personnes du 3º âge qui résident depuis 30/40 ans dans leur maison, qui doivent être placées, dont la pension ne suffit pas pour payer la maison de repos, qui veulent garder leur maison mais n'ont pas les moyens de la mettre aux normes pour la louer. Nous prenons leur bien en location pendant 15 ans, le loyer tombe mensuellement pour payer la maison de repos, le Fonds du logement accorde une subvention (jusqu'à 70.000€) et/ ou un prêt à 0% pour rénover la maison. Nous contactons les entreprises, soumettons les devis au propriétaire - qui décide - et faisons tout le suivi du chantier. En général, il s'agit de remettre l'électricité aux normes, changer le chauffage, placer une nouvelle cuisine et une nouvelle salle de bains, rafraîchir le tout : on est dans l'enveloppe.»

Avec le CPAS

Les logements sont mis à disposition de personnes en situation de rupture sociale, qui éprouvent des difficultés à se loger sur le marché locatif privé, qui sont souvent en attente d'un logement social. L'AIS leur propose de servir de passerelle.

« Normalement, ce sont des baux de courte durée. D'abord un an, pour s'assurer que le locataire paie son loyer et ses charges, qu'il entretient correctement son logement, qu'il a un comportement sociable... Si tout se passe bien - la majorité des cas le bail est prolongé pour deux ans.»

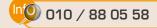
Les assistantes sociales de l'AIS rencontrent les candidats locataires et les accompagnent (plus ou moins régulièrement, suivant la nécessité) pendant toute la durée du bail. L'agence travaille avec les CPAS. Dans notre ville, elle assure même

des permanences dans les locaux de celui-ci, une fois par mois.

« Quand ils quittent les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) ou les logements de transit du CPAS, les locataires passent souvent par des logements de l'AIS avant de trouver un logement public ou privé. Mais il ne faut pas nécessairement dépendre du CPAS pour pouvoir obtenir un logement de l'AIS», précise Philippe van Cranem. « Nous travaillons également avec Alodgî (NDLR: des logements adaptés - notamment à Mousty pour des personnes souffrant de troubles psychiatriques chroniques, stabilisées) et les maisons maternelles, pour aider les femmes en détresse sociale, enceintes et/ou accompagnées d'un ou plusieurs enfants, à trouver à se loger. Nous souhaitons amplifier ces partenariats.»

Les loyers sont fonction des revenus des locataires: jamais plus d'un tiers des ressources du ménage. Ils sont revus chaque année (à la hausse ou à la baisse, suivant l'évolution des revenus), avec un plafond (le loyer accordé au propriétaire + 15%) rarement atteint. La Province prend en charge la différence entre le loyer payé par le locataire et celui octroyé au propriétaire (parfois plus de 200€). ■





Expulsions: une tâche ingrate

La Ville est chargée de récupérer et de stocker, pendant six mois, les biens des locataires expulsés de leur logement. Dans la plupart des cas, ces biens ne sont pas réclamés.

n rappel, deux rappels, trois rappels... au bout de la procédure, le locataire qui ne paie pas son loyer (ou qui ne quitte pas le logement que son propriétaire souhaite récupérer) reçoit le courrier d'un huissier, qui l'informe de la date à laquelle il sera expulsé.

Il se déroule une vingtaine d'expulsions, chaque année, dans notre ville. Etudiants, familles, retraités... il n'y a pas de profil type de la personne expulsée. Pas non plus de quartier spécialement touché.

La Ville a dans ses missions de récupérer les biens que les déménageurs de l'huissier sortent du logement et déposent sur le trottoir. Ce sont les ouvriers de notre service Travaux qui s'y collent (généralement, l'équipe Plan vert), en présence de notre police (chargée d'intervenir si le locataire oppose une résistance) et de Medhi Chamkha, représentant de notre service Juridique.

« J'assiste à toutes les expulsions, pour dresser la liste des objets que le service Travaux emporte. Tout est photographié, pour qu'il n'y ait pas de contestation sur l'état des objets», explique Medhi Chamkha. « Les objets sont entreposés dans les containers prévus à cet effet, au service Travaux (NDLR: il y en a six). S'ils sont remplis, nous louons un espace de stockage chez un gardemeubles à Grez-Doiceau. »

Les personnes expulsées ont six mois pour récupérer leurs objets, moyennant le paiement d'une indemnité de 100€ (NDLR: qui est loin de couvrir les frais d'enlèvement et de stockage). Medhi Chamkha les recherche – avec l'aide de notre service Démographique – et leur écrit, pour les en informer.

« Dans 90% des cas, les objets ne sont pas réclamés. Nous prévenons alors Restor (ex-Ressourcerie de la Dyle), qui récupère tout ce qu'elle pourra valoriser. Le reste est jeté. »

Medhi Chamkha évoque des meubles, télévisions, ordinateurs, vêtements, matériel de cuisine, jouets... Beaucoup de déchets: les locataires ont souvent fait le tri avant l'expulsion et laissé ce qu'ils ne souhaitaient pas reprendre. Néanmoins, les ouvriers du service Travaux en prennent soin comme de leurs propres affaires.

Confrontés à la misère humaine

La tâche est ingrate. Les ouvriers et

le représentant du service Juridique sont confrontés à la misère humaine sans avoir aucun pouvoir de décision dans la procédure.

«Au moment de l'expulsion, les locataires sont souvent absents. Quand ils sont présents, ils viennent nous parler, certains nous en veulent. On leur fait comprendre qu'on est là parce que leurs biens ne peuvent pas rester sur l'espace public.»

Medhi Chamkha se souvient d'une expulsion pénible, à la veille de Noël. Et d'une autre, qui a surpris une jeune maman occupée à donner le bain à son bébé.

« Visiblement, c'était la belle-mère qui se chargeait de payer le loyer. Mais suite à une dispute, elle ne le faisait plus. »

Réalité ou mensonge, chacun essaie de trouver une excuse, pas toujours crédible. Il y a aussi beaucoup de locataires en détresse psychologique. Des boîtes aux lettres qui débordent, preuve que le courrier n'a pas été relevé depuis longtemps: les rappels de paiement et lettres de l'huissier s'y trouvent sans doute.

Parce qu'on ne sait jamais combien de temps une expulsion va durer, les services de la Ville exigent désormais d'être prévenus 15 jours à l'avance, pour une opération uniquement le matin.

«La récolte des objets peut durer 10 minutes – si les locataires ont tout vidé eux-mêmes – ou la journée entière, on le découvre sur place. Le service Travaux met le nombre d'hommes à disposition, en fonction des besoins. Nous avons eu le cas d'une entreprise dont il fallait évacuer tout le stock! Finalement, l'huissier a fait appel à ses déménageurs pour s'en occuper. Il nous aurait fallu plusieurs jours...»



Nos ouvriers transportent les objets avec précaution.





Opticien - Optométriste



Examen de la vue Lentilles de contact

Spécialiste lentilles de contact et orthokératologie Spécialiste verres progressifs avec garantie adaptation.









DONNEZ DU SENS À VOS INVESTISSEMENTS SANS SACRIFIER VOTRE RENDEMENT

RESPONSABLE ETHIQUE ECOLOGIQUE

DEWÈRE-LEMAIRE

Experts en crédits hypothécaires, placements et assurances







ESPACE DU COEUR DE VILLE 16 - 1340 OTTIGNIES

010/41.40.99 - info@nd2l.be - www.dlfinance.be - FSMA 107200CA

























Carnet familial

Décès		Pham, Manh	20/08	De Nollin, Julia	08/09
Vanderbeck, Jean	03/08	Hanssen, Alain	22/08	Schoonjans, Gabrielle	09/09
Wiot, Roger	03/08	Doumont, Monique	24/08	Oulad Benali, Latifa	10/09
Van Rillaer, Jacques	06/08	Van Uffelen, Jacques	27/08	Hansotte, Hélène	13/09
Sampoux,Jocelyn	08/08	Stevigny, Jacqueline	27/08	Sauwen, Léon	15/09
Allington, Guy	12/08	Pontegnies, Michel	27/08	Wattiaux, Huberte	17/09
Saeremans, Christiane	12/08	Anciaux, Jean	28/08	Lemmens, Patricia	22/09
De Valck, Hermine	12/08	Vandingenen, François	31/08	•	=
Paulus, Jeannine	14/08	De Backer, José	01/09	Col, Elise	23/09
Jamart, Marcel	15/08	Cardenas-Alvarez, Maria	04/09	Theisman, Yvette	26/09
Oste, Danielle	15/08	Cailloux, Olivier	05/09	Hanoulle, <mark>Jean Marie</mark>	27/09
Sablon-Mayné, José	16/08	Dupont, Colette	05/09	Forsthuber, Ingrid	27/09
Munporeze, Wandege	16/08	Muhirekazi, Vérédiane	06/09	Ezaroili, Ahmed	27/09
Jacquier, Jérôme	17/08	Magnée, André	07/09		

lles de Paix

Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui se présenteront à vous à l'occasion de la 50° campagne des lles de Paix, les 10, 11 et 12 janvier.

L'association finance de nombreux programmes en matière d'agriculture durable dans divers pays d'Afrique et d'Amérique du Sud. L'approche préconisée est celle du « self help » : apprendre à se prendre en charge, fournir les moyens techniques et matériels dans les domaines économiques,

sociaux et sanitaires - pour que ces populations puissent par la suite se débrouiller par elles-mêmes. Iles de Paix accompagne plus de 300.000 agriculteurs pour qu'ils puissent mieux nourrir leur famille et améliorer leurs conditions de vie.

Les bénévoles vous proposeront des modules (6€), des bracelets (6€), des sacs en coton pour fruits et légumes (10€) et des « bons à planter » (6€, dont 0,60€ reviendront à la Belgique pour soutenir un projet d'arbres pour

le climat de la Société Royale Forestière).



www.ilesdepaix.org

Rejoignez l'équipe des vendeurs bénévoles: 0474 627 541 (Bernard Delhaye) ou 0473 / 973 192 (Cécile Langouche) pour Louvain-la-Neuve et Limelette; 0494 / 166 115 (Anne-Catherine Van Oldenhove) pour Ottignies et Céroux-Mousty.

Conseil communal

Le compte rendu de la séance du 24 septembre.

n début de séance, les conseillères Kayoux de-mandent l'inscription d'un point en urgence, pour le vote d'une motion de soutien au projet de centre culturel et social autogéré dans la petite maison blanche bordant le lac de Louvain-la-Neuve.

«S'il y a urgence pour les occupants de cette maison, il n'y a aucune urgence pour le Conseil communal, qui n'est en rien concerné. Nous n'avons pas vraiment eu le temps d'en débattre en majorité, mais il nous semble néanmoins tenable d'accepter cette urgence et de parler de ce point», annonce la bourgmestre Julie Chantry.

Le conseiller Nicolas Van der Maren ne voit pas où est l'urgence, alors que son groupe OLLN2.O a demandé il y a plusieurs mois au Collège de régler l'inoccupation (depuis 7 ans) de cette maison.

Il est procédé au vote sur l'urgence: les 8 conseillers d'OLLN2.0 votent contre, 7 représentants de la majorité (dont les 2 échevins socialistes) s'abstiennent. La majorité des 2/3 n'est donc pas atteinte, le point n'est pas ajouté.

La culture, c'est facultatif

L'échevin de la Culture David da Câmara Gomes propose d'octroyer 4500€ à la Ferme du Biéreau pour la captation, le montage et la création d'un DVD du spectacle «Ninalisa».

Le conseiller Jacques Otlet estime qu'on peut se passer de cette dépense, la Ville étant entrée dans un Plan de convergence pour revenir à l'équilibre budgétaire. « Quel est le retour de cet investissement, pour les citoyens de notre ville?»

L'échevin évoque le succès de ce spectacle créé par la Ferme du Biéreau, il a été présenté à Avignon cet été et est actuellement en tournée. «Ce n'est pas la première fois qu'on soutient un spectacle artistique. On l'a fait pour «Pierre et le loup» et pour «Viva» (NDLR: deux autres spectacles créés par la Ferme du Biéreau). C'est un subside à l'extraordinaire. En échange, on recevra des DVD qu'on pourra offrir. On pourra aussi utiliser les images, sans avoir à payer de droits d'auteurs.»

David da Câmara reconnaît que « la culture, comme le sport, le tourisme, les fêtes, la petite enfance... c'est absolument facultatif. Mais si on ne s'arrêtait qu'à l'obligatoire (les voiries, la police...), notre ville ne serait pas attractive comme elle l'est. » Il signale qu'il a accepté de supprimer 90.000€ de subsides à l'ordinaire - notamment la fête de la BD - pour permettre de boucler le budget 2019. « J'estime que j'ai fait mon travail en terme de réduction des dépenses. J'ai gardé ce subsidelà parce qu'il porte haut les couleurs de la Ferme.»

3 conseillers de la minorité (OLLN2.0) votent contre et deux s'abstiennent. Les autres votent pour.

Chantier cauchemardesque

Egalement en charge de la Mobilité, David da Câmara Gomes demande aux conseillers d'approuver le dépassement de plus de 10% du budget prévu pour l'aménagement de trottoirs, pistes cyclables et ralentisseurs à la rue des Deux Ponts et rue Montagne du Stimont.

Le conseiller Dominique Bidoul est furieux de constater que tous les postes ont été sous-estimés. « C'est récurrent sur les chantiers de voiries, ce n'est pas normal! Je demande qu'on soit plus rigoureux dans les études de base et qu'on estime les chantiers à leur juste valeur. »

Les conseillères Kayoux ne

comprennent pas non plus ces dépassements dans tous les postes.

L'échevin rappelle comment ce chantier s'est révélé un véritable cauchemar: un égout a été trouvé, qui n'était pas répertorié. Il a fallu le désaffecter; mais d'abord, connecter à un autre égout les maisons qui étaient raccordées à cet égout non répertorié. L'échevin remarque que très souvent présent sur le chantier, Dominique Bidoul recommandait alors d'aller plus vite, quel qu'en soit le coût. Le conseiller dément: «Je vous avais informé dès le départ que ce chantier était sous-estimé. Je vous ai alerté sur le fait qu'il y avait des malfaçons. Les rampes sont à nouveau en train de s'affaisser! Je m'étonnais de ne voir que deux ouvriers sur le chantier: rien n'avancait...»

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer rappelle que seuls les dossiers dont les montants dépassent l'estimation de plus de 10% arrivent sur la table du Conseil. Beaucoup d'autres ne posent aucun problème. « On pourrait systématiquement surestimer les montants, pour éviter le passage au Conseil, mais ça n'inciterait pas à une bonne gestion. »

David da Câmara évoque un retard dans l'intervention des impétrants, l'entrepreneur a donc mis deux ouvriers sur le chantier, comme la loi le prévoit. Il a «mis les gaz» pour finir et du coup, le plateau n'est pas bien terminé. Il faudra le démonter et le refaire dans les 5 ans. «L'entrepreneur n'aura pas sa réception définitive et la provisoire compte plein de remarques.»

Seules les conseillères Kayoux votent contre.

Certaines taxes augmentent

L'échevin des Finances Philippe Delvaux soumet une douzaine de règlements-taxes, remis à jour : sur les agences bancaires, l'occupation d'un emplacement sur les marchés, les véhicules isolés abandonnés... La minorité votre contre la plupart d'entre eux.

Le conseiller Nicolas Van der Maren remarque qu'il est facile de s'opposer aux taxes quand on est dans l'opposition. « Mais à partir du moment où votre Plan de convergence n'a prévu aucune analyse de la structure des dépenses de la Ville, on ne peut pas accepter une augmentation de ces taxes comme ca.»

Le conseiller Jacques Otlet constate que c'est mesquin de coller une augmentation de la taxe aux propriétaires de terrains de golf alors que ceux-ci ont accepté de ne plus utiliser de produits phyto et ont vu leurs frais en matériel et main d'œuvre augmenter considérablement.

La conseillère Géraldine Pignon signale que pour Kayoux, la délivrance de documents administratifs devrait tendre vers un prix minimum. L'échevine de l'Etat civil Annie Galban-Leclef répond

Première ville «Proximity»

Notre Ville est la première commune belge à s'engager dans «Proximity», un partenariat «commune-citoyensentreprises» pour renforcer les projets citoyens en faveur de la transition écologique et solidaire.

Le 24 septembre, les conseillers communaux ont entendu la proposition de la bourgmestre Julie Chantry de signer une convention avec la Fondation d'Utilité Publique (FUP) Be Planet pour la mise en place d'une campagne «Proximity».

« Il s'agit de créer un partenariat entre les pouvoirs publics, les citoyens et les entreprises, pour soutenir des initiatives en matière de transition, sur le territoire de la commune. On constate que les citoyens sont de plus en plus porteurs de solutions, il faut leur apporter un maximum de soutien. »

La bourgmestre a expliqué qu'un budget participatif de 20.000€ avait été inscrit dans la première modification au budget 2019. Mais le personnel communal n'est pas formé dans cette matière, pour l'instant. Be Planet propose un programme «clé sur porte» aux communes, comprenant l'identification de projets et d'acteurs, l'accompagnement et le suivi des dossiers.

Notre Ville sera l'une des 5 communes pilotes à tester «Proximity». On estime que les entreprises complèteront le budget de 10 à 20.000€; et les citoyens, de 5000€.

« Be Planet et le Réseau Transition prélèveront 10.000€ pour leurs frais, mais on peut espérer un budget de 35.000€ pour les projets citoyens. »

Pas de mise en concurrence

Le conseiller Nicolas Van der Maren a déclaré que si son groupe soutenait cet « *embryon de projet* participatif», il doutait cependant de la forme: « Be Planet n'a pas été sélectionnée au terme d'une mise en concurrence, or il s'agit d'un marché public, et d'autres bureaux font de la participation citoyenne. » OLLN2.O a souhaité pouvoir faire partie du jury, lors de la sélection des projets.

La conseillère Géraldine Pignon a justifié l'abstention de Kayoux: «Lors de notre assemblée, 1/3 des personnes étaient pour, 1/3 se sont abstenues, 1/3 étaient contre. Pourquoi passer par Be Planet et pas directement par le Réseau Transition ou la Maison du Développement Durable (MDD)? La convention prévoit que le jury sera composé de citoyens «le cas échéant», nous voulons que ce soit «absolument» le cas. Comment avoir la garantie que ce ne sera pas une campagne de «green washing» pour les entreprises?»

Dans la salle, d'aucuns ont demandé: «1/3 pour, 1/3 se sont abstenues, 1/3 contre... sur combien de personnes?», Géraldine Pignon a évoqué «cinq citoyens autour d'une petite table». Ce qui a suscité du brouhaha parmi les conseillers.

« *Nous étions 5 à en parler mais 20 personnes ont voté* » a précisé Raphaële Buxant un peu plus tard.

Une subvention, pas un marché

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer a constaté qu'en l'absence de personnel formé en participation, ce projet clé sur porte allait permettre de se lancer sans attendre. « On en tirera les lecons et on verra si on continue avec eux, si on va avec d'autres ou si on poursuit seuls.»

Julie Chantry a précisé que c'est la Ville qui déciderait des thèmes qu'elle veut soutenir. Une dimension sociale pourra être ajoutée, pour ne pas se limiter à l'environnement et au climat (le conseiller Pierre Laperche a proposé que la convention reprenne les objectifs de développement durable de l'ONU). A priori, il ne s'agira pas d'un seul projet mais de plusieurs.

« Ce n'est pas un marché mais une subvention à Be Planet, qui est soutenue par la Région wallonne pour lancer Proximity dans les communes. La MDD a d'autres missions, elle n'est pas chargée d'opérationnaliser un budget qui viendrait de la commune. »

La bourgmestre est favorable à ce que des citoyens fassent partie du jury, mais elle ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas une petite part de « green washing » de la part des entreprises.

« Heureusement, la FN n'est pas installée chez nous», a-t-elle signalé.

Les conseillers ont voté pour, moins 8 abstentions.

Vous êtes citoyen, association, entreprise ou juste curieux? Une première rencontre Proximity aura lieu le 19 février à 18h30 à l'hôtel de ville d'Ottignies: l'occasion de rencontrer d'autres acteurs et de nouer des liens. Inscrivez-vous à la newsletter sur www.proximitybelgium.be



qu'il faut tenir compte du coût de fabrication. Les taxes sont dans la moyenne des autres communes. « Quand c'est un peu plus élevé, c'est quand cela demande plus de travail administratif aux agents communaux», dit-elle.

Egalement échevin de l'Environnement, Philippe Delvaux demande d'approuver le programme d'actions 2020-2022 du Contrat de Rivière.

La conseillère Raphaële Buxant souhaite obtenir une estimation du budget pour chaque action, et un état des lieux des travaux déjà entrepris/des coûts déjà engendrés.

Squat de la maison blanche

Le groupe Kayoux profite du quart d'heure de questions/réponses en

fin de séance pour remettre le sujet du squat de la petite maison blanche sur le tapis: « La Ville est-elle prête à soutenir un centre culturel autogéré dans ce lieu?», demande Raphaële Buxant.

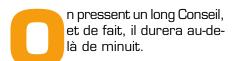
L'échevin de la Culture David da Câmara Gomes répond que c'est le « dans ce lieu » qui pose problème. D'autres groupes sont en attente d'un soutien, comme les Ateliers de la Baraque. « Est-ce normal qu'un groupe passe devant les autres parce qu'il y a une visibilité à son action? »

La bourgmestre Julie Chantry ajoute que l'UCLouvain a commandité une visite des pompiers. Si les pompiers estiment que le lieu ne peut pas être occupé pour raison de sécurité, elle n'aura pas d'autre choix que de faire expulser les personnes qui l'occupent sans autorisation.

« Ces personnes font le forcing pour occuper un lieu qui ne leur appartient pas, sans titre ni droit, et où il y a des problèmes de sécurité», s'indigne l'échevine Annie Galban-Leclef, qui rappelle que deux enfants sont morts dans une roulotte jouxtant le squat de la RN4, en 2005.

Le conseiller Nicolas Van der Maren demande d'arrêter le débat: le Conseil a refusé l'urgence en début de séance, ce n'est pas pour commencer à débattre durant le quart d'heure de questions / réponses, qui ne permet pas à l'opposition d'intervenir. ■

Le compte rendu de la séance du 22 octobre.



La première partie est consacrée à la présentation du Programme Stratégique Transversal 2019-2024. La bourgmestre Julie Chantry en résume les 34 objectifs opérationnels et 167 actions définis par le Collège et l'Administration au regard des moyens humains et financiers disponibles (lire notre article en pages 23 et 24).

« Plutôt que de nous lancer dans de nouvelles constructions, nous avons cherché à améliorer nos acquis, optimiser ce que nous avons déjà mis en place. Car notre Ville fourmille d'actions très diversifiées», constate la bourgmestre. « Néanmoins, le PST est ambitieux en matière de mobilité. Nos actions vont aussi dans le sens des économies d'énergie, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en signant la Convention des Maires en 2016 (NDLR: une réduction des émissions de CO, d'au-moins 40% d'ici 2030, sur l'ensemble du territoire communal, et la neutralité carbone en 2050).»

La minorité souligne le gros travail de l'administration pour la réalisation de ce PST, plus lisible que celui de la mandature précédente.

« Mais nous sommes déçus parce que vous êtes en retard. Il vous a fallu 11 mois pour le finaliser, au lieu des 9 mois prévus par la Région. Alors que vous aviez l'expérience d'un premier PST, 20 ans d'une même majorité et un accord datant d'un an avant les élections. Depuis tout ce temps, vous devez vous connaître ?!», remarque Nicolas Van der Maren.

Le conseiller qualifie d'échec, les soirées organisées pendant l'été pour présenter les projets du PST aux citoyens. « Entre 6 et 15 participants pour la plupart des thématiques, à l'exception de la mobilité: 50 personnes dans la salle. » Il passe plusieurs actions en revue, se réjouit de celles qui, dit-il, ont été inspirées des propositions de son groupe, regrette que le Programme ne prévoit aucune action pour le commerce, évoque l'avis des grades légaux (lesquels annoncent qu'il faudra engager 20 personnes et ajouter 400.000€ à l'ordinaire, pour pouvoir réaliser

le PST) et souligne que beaucoup d'actions consistent à «réfléchir à», «être attentif à», «étudier la possibilité de»... «Il est temps d'atterrir!»

Les conseillères Kayoux relaient l'impression des participants de leur assemblée d'octobre (« les objectifs proposés pour les thématiques Mobilité et Urbanisme semblent irréalistes dans le délai prévu»), émettent plusieurs recommandations et communiquent ce qui leur semble prioritaire pour les différentes thématiques.

Le conseiller Jacques Otlet regrette le manque d'ambition en matière de logement.

La majorité répond aux critiques, considère qu'il vaut mieux réfléchir avant d'agir et que le logement est évidemment une priorité pour permettre aux jeunes de s'établir dans notre ville. « Le PST aurait dû être présenté en septembre, c'est vrai, mais nous avons fait le choix de le reporter pour organiser cette étape de participation citoyenne. Pour moi, il ne s'agit pas d'un échec, les échanges étaient très

intéressants. Ce n'était peut-être pas la meilleure formule, mais nous avons osé nous lancer dedans», conclut la bourgmestre. La consultation de la population se poursuivra tout au long de la mandature.

Police, CCATM, fréquentation scolaire

La seconde partie du Conseil concerne des points qui ont été examinés lors de la réunion des Affaires générales. Le président du Conseil Yves Leroy les soumet directement au vote, sauf s'ils font l'objet de remarques ou questions.

Le conseiller Jacques Otlet ne voit pas l'utilité de placer des panneaux d'agglomération dans les champs de Céroux. L'échevin David da Câmara Gomes évoque une imposition de la tutelle: si la zone d'agglomération n'est pas hermétique, certains conducteurs risquent de contester un PV, prétendant qu'ils sont arrivés par un chemin où ne se trouvait aucun panneau.

Au moment d'approuver le nouveau règlement de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM), la conseillère Bénédicte Kaisin recommande qu'un retour soit fait auprès de la Commission pour que celle-ci sache si ses avis ont été pris en compte ou pas. «Je connais très peu de cas où le Collège n'a pas suivi l'avis de la CCATM. Néanmoins, je peux demander à l'administration d'assurer un suivi, même si c'est toujours assez lourd», répond l'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau. La présidente sortante de la CCATM Natacha Legrand signale qu'un rapport existe.

L'échevine de l'Enseignement Annie Galban-Leclef présente les chiffres de fréquentation dans les écoles communales. Elle en profite pour signaler quelques changements au niveau des directions (pour les écoles du Centre, de Mousty et de Limelette).

Zones bleues: le prix des cartes

L'échevin en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes annonce que le règlement redevance pour le stationnement dans nos zones bleues arrive à échéance le 31 décembre. Le nouveau règlement prévoit plusieurs changements: la première carte de riverain devient payante au prix coûtant (10€), la 2º passe à 50€ et la 3º demeure à 300€ pour deux ans. La carte d'entreprise passe de 100 à 120€. la carte pour les prestataires de soins s'élèvera à 240€/an et permettra de stationner dans les deux zones bleues, sans limite de temps.

La minorité regrette le montant élevé de cette dernière carte, « pour des professionnels qui assurent des prestations de service public». Le conseiller Jacques Otlet propose un amendement, pour qu'il leur soit accordé une carte au prix de 10€. Il n'ignore pas que les prestataires de soins peuvent stationner dans les zones bleues moyennant l'usage du disque, mais ils sont soumis à tellement de pression et de stress qu'ils risquent d'oublier d'apposer celui-ci sur leur tableau de bord.

« Vous vous faites le chantre de l'infirmière à domicile, c'est très émouvant, j'en ai la larme à l'œil... mais quid du plombier?! Lui aussi est soumis au stress et risque d'oublier d'apposer le disque», répond l'échevin. David da Câmara précise qu'on peut mettre jusqu'à 3 plaques d'immatriculation sur la carte des prestataires de soins. Celle-ci n'est pas obligatoire: partout, soit les disques horaires, soit les cartes à gratter permettent de s'en passer. Parfois, la carte entreprise est une meilleure solution.

L'amendement est rejeté.

Les conseillères Kayoux espèrent que les bénéfices de la taxe seront utilisés pour améliorer les circuits de mobilité douce. L'échevin confirme: c'est une priorité du Collège.

Taxe sur les déchets

L'échevin de l'Environnement Philippe Delvaux demande aux conseillers d'approuver le formulaire déterminant le taux de couverture des coûts en matière de collecte des déchets des ménages. Il annonce que la taxe déchet ne peut plus varier en fonction de l'âge. Désormais, elle sera de 40€ pour une personne, 80€ pour deux personnes, et 92€ pour trois personnes ou plus dans le ménage (le plafond était de 88€ jusqu'à présent).

Il constate que le coût des parcs à conteneurs a explosé: + 85.000€ (il a doublé entre 2012 et 2020). Néanmoins, le Collège table sur une diminution du coût des collectes, grâce aux efforts de tri des habitants. « Utiliser les sacs pour les déchets organiques permet aux ménages d'économiser de l'argent », assure-t-il.

La conseillère Raphaële Buxant s'adresse à Hadelin de Beer de Laer, qui siège à l'InBW: pourquoi une telle augmentation de coût? Il serait intéressant de connaître les rentrées financières liées au recyclage. Hadelin de Beer répond que l'intercommunale est soumise à des frais similaires à ceux de la commune, notamment pour son personnel (évolution des pensions...). Si le Gouvernement décide de supprimer les points APE, le coût des parcs à conteneurs d'augmenter encore, prévient-il, avant de recommander d'accélérer le passage à la poubelle à puce/au poids. Si on réduit la quantité de déchets dans toutes les communes, on pourra peutêtre éviter la rénovation d'un 2º incinérateur (et donc réduire le coût du traitement des déchets).

Taxe sur les parkings

D'autres taxes sont soumises au vote des conseillers. Celle sur l'exploitation des parkings payants ouverts au public est modifiée. « L'an passé, vous nous avez envoyés balader quand on vous a demandé d'exonérer les hôpitaux de cette



taxe. Vous le décidez cette année, nous sommes contents», déclare le conseiller Jacques Otlet, dont le groupe s'oppose ensuite à la taxe sur les implantations commerciales « parce qu'elle freine l'activité économique dans notre ville où le taux de chômage est élevé» justifie le conseiller Nicolas Van der Maren.

Les conseillères Kayoux s'opposent à la redevance pour la fourniture de renseignements administratifs et la fourniture de copies. « 6€ la demande de renseignements, 10€ quand c'est numérisé et 20 cents la copie, ça n'aide pas à la transparence, notamment pour ce qui concerne l'urbanisme», regrette Raphaële Buxant.

Comme l'an dernier, la conseillère Mia Dani déplore des tarifs différents (de 20 à 200€) selon la situation (personne transgenre, personne étrangère...), pour les personnes qui souhaitent changer de prénom. Alors que le travail administratif est le même, quelle que soit la situation. «Qui sommes-nous pour juger de l'importance de la souffrance qu'un prénom peut engendrer?», interroge-t-elle. L'échevine de l'Etat civil Annie Galban-Leclef invoque des montants beaucoup moins élevés qu'au Fédéral (de 49 à 490€). « // faut savoir que cette demande n'est pas courante», précise-t-elle.

Le conseiller Dominique Bidoul considère que la taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium en sépulture non concédée est trop élevée (375€) pour les personnes qui ne résident pas dans notre ville.

Taxe sur les surfaces de bureaux

L'échevin des Finances Philippe Delvaux propose de voter une nouvelle taxe, sur les locaux affectés à usage de bureau. Il annonce que les surfaces jusqu'à 150m² seront exonérées (beaucoup d'ASBL seront ainsi épargnées). A partir de 151m², la taxe s'élèvera à 8€/m²/an. Sont prévues, des exonérations pour les pouvoirs et organismes publics, les ASBL qui ont signé

un contrat de gestion avec la Ville, les établissements d'enseignement obligatoire (materne, primaire et secondaire), les lieux de culte et ceux où sont prodigués des soins de santé. Cette nouvelle recette est estimée à 700.000€/an.

« Nous ne voterons pas une taxe sur une activité économique qui peut générer de l'emploi» annonce le conseiller Nicolas Van der Maren. « Certaines entreprises du parc scientifique pourraient décider d'aller s'installer ailleurs. »

«La circulaire budgétaire recommande d'exonérer tous les établissements d'enseignement. Cela signifie que vous visez directement l'UCLouvain?», interroge le conseiller Jacques Otlet.

L'échevin confirme que les communes disposent d'une autonomie fiscale. Les établissements d'enseignement obligatoire ont un rayonnement communal, ceux d'enseignement supérieur ont un rayonnement supra-communal. Notre Ville n'est pas reconnue – notamment dans la dotation du Fonds des Communespour le fait qu'elle accueille nombreux de ces établissements d'enseignement supérieur, il faut donc être créatif pour trouver une solution au déficit des finances communales, en épargnant le plus possible les habitants.

« Waterloo et Braine l'Alleud appliquent aussi ce type de taxe», ajoute Philippe Delvaux, qui rappelle que plusieurs entreprises du parc scientifique sont exonérées du précompte immobilier pendant 5 ans, en plus de l'exonération sur les investissements liés à la force motrice.

Le groupe OLLN2.O vote contre, le conseiller de la majorité Vincent Malvaux s'abstient, « pas à l'aise », dit-il, avec cette taxe qui touche des établissements au rayonnement extérieur.

Taxe sur les piscines

D'autres taxes ne font pas l'unanimité. Ainsi la taxe sur les piscines. Jacques Otlet s'y oppose à nouveau, considérant que cette taxe porte atteinte à la liberté d'un choix de vie et des investissements de chacun. « C'est facile de taxer les piscines plutôt que de taxer ceux qui prennent l'avion deux fois par an pour aller en vacances!»

L'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau est d'accord avec lui mais rappelle toutefois que « c'est une majorité dont faisait partie monsieur Otlet qui a instauré cette taxe. »

OLLN2.O vote contre, l'échevin s'abstient et invite ses collègues à venir découvrir sa piscine.

Les conseillers votent à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 2000€ au CSLI des Coquerées pour son organisation de reprise des canettes. « Cela ne doit pas faire oublier que la source de la pollution, c'est la production», insiste Raphaële Buxant.

Unanimité aussi pour l'achat de véhicules électriques l'installation de quatre bornes électriques de rechargement pour le service Travaux-Environnement. « Mais des études ont montré que les véhicules électriques ne sont globalement pas plus écologiques que les véhicules à combustion», Raphaële remarque Buxant. L'échevin en charge de l'Energie Abdel Ben El Mostapha lui répond que pour des petites voitures avec des petites batteries, cet achat est recommandé.

Déclarez vos travaux d'amélioration

Le groupe OLLN2.O a ajouté deux points, discutés en fin de séance. Le premier, pour connaître le résultat du recours au Conseil d'Etat contre le projet de «business park» du boulevard de l'Europe à Bierges. La bourgmestre Julie Chantry détaille les étapes de la procédure: «Le promoteur a finalement retiré son projet, donc le recours de la Ville est tombé de lui-même. Le promoteur a réintroduit un nouveau projet, \$\infty\$

des négociations ont eu lieu avec la Ville, qui a ainsi obtenu des garanties conséquentes pour l'avenir. Compte tenu de ceci, la Ville n'a plus déposé de recours sur ce nouveau projet.»

Le second, au sujet d'un courrier envoyé à 2500 propriétaires et ayants droit d'immeubles localisés sur le territoire communal, pour leur rappeler qu'ils sont dans l'obligation de déclarer les travaux d'amélioration réalisés dans leur maison (1500 biens sont visés). Ces travaux conduiront peutêtre à une nouvelle évaluation de leur revenu cadastral (des grilles

permettent de le déterminer, ce n'est pas une évaluation subjective).

L'échevin des Finances Philippe Delvaux explique que notre Ville a désigné un indicateur-expert, qui s'est formé auprès du cadastre pour pouvoir fixer le revenu cadastral des immeubles. « La Ville et l'administration du cadastre se sont accordées pour offrir l'amnistie fiscale aux propriétaires de biens répertoriés par l'administration du cadastre comme « sans confort », s'ils répondent au courrier avant le 31 octobre : l'administration du cadastre ne reviendra pas trois ans en arrière, comme elle le fait

habituellement. Sans réponse, elle programmera une visite sur les lieux, avec l'indicateur expert, et pourra remonter trois ans en arrière. » L'échevin ajoute que 230 habitants ont déjà répondu au courrier. D'autres complètent leur dossier en se renseignant auprès de l'Urbanisme. « Pour beaucoup, c'est le résultat d'une méconnaissance du règlement: ils ignoraient qu'ils devaient déclarer les améliorations faites dans leur habitation. »

Des objectifs réalistes

Le Programme Stratégique Transversal, c'est le cahier des charges de ce que le politique propose à l'administration de réaliser. Le PST 2019-2024 a été établi avec l'administration, pour en garantir la faisabilité, compte tenu des movens - humains et financiers- disponibles. Vous pouvez le consulter sur notre site.



La bourgmestre Julie Chantry et le directeur général Grégory Lempereur vous invitent à consulter le PST 2019-2024 sur notre site www.olln.be (hôtel de ville – vie politique, Plan Stratégique Transversal).

e document fait 209 pages, mais pas de panique, il a été rédigé de façon lisible, pour que tous nos habitants puissent en faire leur livre de chevet!

Le Programme Stratégique Transversal (PST) pour la mandature 2019-2024 a été présenté au Conseil communal, le 22 octobre.

«Il est la résultat d'une excellente collaboration entre le Collège et l'Administration», se réjouit la bourgmestre Julie Chantry. «Nous y avons travaillé dès le lendemain du vote de notre Déclaration de politique communale (NDLR: en janvier 2019), en reprenant les cinq thématiques de la Déclaration pour constituer l'ossature du PST (les objectifs stratégiques). Le Collège a déterminé 35 objectifs opérationnels, dont les services communaux ont tenu compte, avec leurs échevins respectifs, pour finalement retenir 167 projets qui font chacun l'objet d'une fiche action. »

« Au départ, la liste des projets était

énorme - près de 300 actions - pour un budget avoisinant les 30 millions d'euros. Or nous ne voulions pas augmenter notre taux d'emprunts et la charge de la dette, se souvient le directeur général Grégory Lempereur. « Nous avons opté pour la prudence en nous limitant aux remboursements que nous serons capables de faire. En avril, nous déterminions une enveloppe de 18 millions d'euros pour 167 actions (hors matières récurrentes).»

Réaliste donc, c'est heureux. L'expérience du 1er PST (2012-2018) a aidé. Ottignies-Louvain-la-Neuve faisait partie des 24 communes pilotes qui ont testé le processus (son élaboration et son évaluation), à la demande de la Wallonie. Ce processus - désormais imposé à toutes les communes - a évolué en prévoyant la possibilité d'une actualisation en cours de mandature.

«On ne peut pas prévoir tout ce qui va se passer en six ans. Les communes doivent pouvoir profiter des opportunités qui se présentent -les subsides proposés par d'autres niveaux de pouvoir, par exemple et répondre aux urgences qu'elles n'avaient pas envisagées.»

Nouvelles de la ville

Plus de concision

Une liste de 167 projets, pour 520 dans le PST 2012-2018: moins ambitieux?

« Pas du tout», réagit la bourgmestre. « Mais clairement, 520 fiches actions, c'était de trop. On avait détaillé tout le budget extraordinaire, ligne par ligne, rue par rue... indigeste! Nous avons effectué un gros travail de transversalité, avec le directeur général, pour regrouper tout ce qui était similaire et éviter les doublons. Les détails ont été renvoyés dans les annexes, où les tableaux sont expliqués de manière pédagogique: tout le monde peut les comprendre. »

Julie Chantry évoque le projet d'une application qui permettra aux citoyens de signaler les anomalies sur la voirie et dans l'espace public (pannes, trous, vandalisme, dépôts d'immondices...). Plusieurs services l'envisageaient. Il a été décidé de n'en faire qu'une seule fiche action, dans le volet «participation». Idem pour les chaudières dans les écoles: plutôt que de les lister toutes, une seule fiche action prévoit un budget pour la maintenance de l'ensemble des bâtiments.

PST 2019-2024 couvre l'ensemble des matières. Sans surprise, c'est le volet bâtiments et voiries qui occupe la plus grande place, dans le budget extraordinaire. Il s'agit de faire évoluer nos bâtiments dans le sens des économies d'énergie, pour répondre aux objectifs repris dans la Convention des Maires à laquelle notre Ville a adhéré en 2016 (une réduction des émissions de CO2 d'au-moins 40% d'ici 2030, sur l'ensemble du territoire communal, et la neutralité carbone en 2050).

Chaque fiche action comporte une description, les risques, des indicateurs «smart» (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporels) qui faciliteront l'évaluation, l'année de démarrage, l'échevinat responsable, les services impliqués, les éventuels partenaires externes.

L'estimation des besoins en personnel, l'estimation des besoins en fonctionnement de plus de 10.000€ et le budget extraordinaire du PST se trouvent dans les annexes, à la fin du document.

Développement de l'administration

En plus des cinq objectifs stratégiques déterminés par le politique, un 6° objectif concerne le développement de l'administration: «Être une administration communale soucieuse du bien-être de son personnel et dotée d'une gestion efficace». C'est le volet interne du PST, comme prévu par le Code de la démocratie locale, qui comprend les moyens nécessaires à l'administration pour fonctionner.

« Nous sommes partis de l'ancien PST et avons regardé ce qu'il restait à faire», explique le directeur général. « Un tableau estime les besoins en personnel, dans les annexes. Nous pensons qu'il nous faudra une vingtaine de collaborateurs en plus, pour arriver à réaliser le PST.»

Grégory Lempereur mentionne le projet de développer la participation citoyenne. Actuellement, aucun employé n'est chargé de cette mission ni formé pour l'assumer: il faudra engager une personne à temps plein.

Le PST prévoit aussi de mettre en place un plan ambitieux en matière de mobilité. Notre Ville compte plusieurs agents spécialisés en mobilité mais ils sont déjà très occupés. L'engagement d'un « Mobility manager » ne sera pas du luxe pour établir ce plan.

Sur l'annexe, on découvre encore l'engagement d'un collaborateur à mi-temps pour le suivi du chantier des nouvelles piscines (NDLR: le projet dont le financement est le plus lourd, dans le PST: 3 millions à charge de la Ville, pour un budget total de 15 millions).

Avec la population

Originalité à Ottignies-Louvain-la-Neuve: le Collège a souhaité associer la population à l'élaboration du PST. Dix soirées ont été organisées à l'hôtel de ville - en juin, juillet et aoûtau cours desquelles chaque échevin (généralement accompagné par un représentant de l'administration) a présenté les actions en cours dans sa matière, et les projets.

La période n'était sans doute pas idéale (NDLR: ces soirées ont connu des succès divers, celle consacrée à la mobilité a attiré le plus de monde: 50 personnes), mais le Collège était tenu par les délais.

« Ce fut l'occasion d'échanges constructifs. Certains projets ont pu être affinés pour tenir compte des attentes des citoyens», remarque la bourgmestre. « Les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'assister aux soirées ont pu découvrir les présentations des échevins sur le site internet de la Ville. L'exercice n'était pas simple pour eux, c'était un peu comme un examen. »

Et il ne se limitera pas à une «simple» consultation en amont: une fiche action du PST prévoit que les citoyens pourront participer à son actualisation et à son évaluation. Les retours des habitants sont les bienvenus, dès à présent, sur contact@olln.be

Souplesse

Le PST est une sorte de cahier des charges de ce que le politique propose à l'administration de réaliser. Cela ne veut pas dire que l'administration ne fera pas ce qui ne se trouve pas encore dans le PST!

« Cela ne veut pas dire non plus que nous aurons un mauvais bulletin si nous ne réalisons pas 100% des actions prévues dans le PST», insiste le directeur général. « Ce sont des lignes de conduite, des balises, des objectifs que nous nous fixons, réalistes, mais qui pourront être modifiés en fonction des impératifs que nous rencontrerons. »



Venez découvrir les dernières tendances carrelages, sanitaires, bois et peintures









BIGMAT GREZ-DOICEAU, bien plus que des matériaux

Chaussée de Wavre 362, 1390 Grez-Doiceau • 010 84 15 28 infogrez@bigmat.be • www.bigmatgrezdoiceau.be

Showroom de 8h30 à 18h du lundi au vendredi et le samedi de 8h30 à 13h

Comptoir matériaux

de 6h30 à 18h du lundi au vendredi et le samedi de 7h à 13h



Incinération - Fleurs en soie
Organisation de funérailles pour tout budget

Avenue des Combattants, 26 - 1340 Ottignies www.funeraillesdebroux.be

Tél: 010/414291





PEUGEOT

VOTRE CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

Vente de véhicules neufs et occasions

Service après-vente toutes marques



GP CARROSSERIE

Agréé toutes compagnies Réparations toutes marques Véhicule de remplacement



GP CAR WASH*

3 programmes de lavage à partir de 8,50 € Qualité du nettoyage

Qualité du nettoyage type "Américain"

* Service disponible à Court-St-Etienne

PEUGEOT NIVELLES

Rue de la Science 8 1400 Nivelles Tél.: 067/21.36.26

info.nivelles@gpautomobile.be

GP CARROSSERIE

Grand Route 22 1435 Corbais Tél.: 010/45.54.54

info.carrosserie@gpautomobile.be

PEUGEOT COURT-ST-ETIENNE

Avenue des Combattants 1 1490 Court-Saint-Etienne Tél.: 010/62.16.62 info.cse@gpautomobile.be

www.gpautomobile.be



Félicitations à nos jubilaires

Voici la liste des couples qui ont fêté leurs 65, 60 et 50 ans de mariage en 2019.



La cérémonie des jubilaires a eu lieu le 19 octobre, pour les couples qui fêtaient leur anniversaire de mariage dans la seconde moitié de cette année.

65 ans

Roger et Solange Warnon – Warnon Alfred et Louisa Gilson – Lamy

60 ans

Guy et Lidwina de Lattin - Merkx Fredy et Josèphe Schoonjans - De Vos Guy et Marie Jaumotte - Derèse Dominique et Nadine van den Branden de Reeth - de Wasseige Willy et Henriette Van Dorpe - Dumont Roger et Paulette Godechoul - Vandercam Georges et Mariette Lieffrig - Everaert Guillaume et Pauline De Wever - Lissens Jean et Solange Wellens - Want Pierre et Anne Arnould - Hoyas Valmy et Christiane Féaux - Van Erp Henri et Yvette Van Tuykom - Marchand Jean et Paule Kamp - Lintermans Roger et Jacqueline Goossens - Cap Robert et Rose Lebrun - Boite Emile et Georgette Flamand - Devries Jean et Ginette Vandenabeele - Descoins Pierre et Francoise Van Hove - Lienart

50 ans

Paul et Nicole Bosmans – Hennebel Jean et Christiane Geus – Stobbaerts Pierre et Michèle Godard – Van Battel Michel et Annie Mal - Rousselle Claudy et Yvonne Cordonnier – Reynolds Roger et Andrée Demortier - Vermeulen André et Marie-Rose Lambert - Dupuis Patrick et Danielle Everard de Harzir - Godbille Jean et Bernadette Auguière - Nicaise Michel et Marie-Claire Remacle - Lantenois Jan et Françoise Melckenbeeck - Michel Serge et Monique Casterman - Baudoin Jacques et Suzanne Delreux - Hayebin Yves et Marie-Claire Cassart - Thone Jacques et Maria Grand'Henry - Krysinska Paul et Marie De Vis - Dervaux Antoine et Agnès Flooren - De Wit Jacques et Odette Prion – Jacob Jacques et Antoinette Benthuys – Persoons Bernard et Myriam Devlamminck - Petit Freddy et Mireille Lemaire - Robijns Rémy et Marie-France Valkenberg - Nolette Etienne et Bibiane Cogels - de Wouters d'Oplinter Robert et Jeanne Marchal - Bergiers François et Donatienne Van Hove - Dautricourt Marc et Danielle Jonckheere - Amand Joseph et Anita Hans - Ronchail Louis et Micheline Possoz - Huybrechts Louis et Marie-Claire Deneef - Dumont Daniel et Bernadette Galoux - Cremer Dominique et Francine Montariol - Minet Robert et Godelieve Taelman - Marchal ■

Chaufferie bois à Céroux

Quatre bâtiments communaux de la place de Céroux sont chauffés avec des déchets verts!

es élèves de l'école communale maternelle de Céroux «Ma petite école» sont incollables sur le système de chauffage du bâtiment qui abrite leurs classes.

Le 10 octobre - à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle chaudière biomasse installée dans le garage de la salle communale - ils ont raconté aux journalistes comment les radiateurs de leur école (mais aussi ceux de la salle des fêtes, du restaurant et de la cure) étaient désormais chauffés au départ de déchets de bois broyés et séchés.

L'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha les a soulevés, les uns après les autres, pour qu'ils puissent voir le grand feu dans la chaudière. Agés de 4-5 ans, ils avaient à peu près la hauteur du bac à cendres: l'échevin leur a expliqué que la cendre pouvait être utilisée comme engrais, dans les potagers, pour faire pousser de bons légumes.

«La cendre ne représente qu'1% du volume de départ. A une température de 800/1000°, avec un bois sec et de qualité, la combustion est pratiquement complète», ont précisé les responsables de la coopérative Coopeos, partenaire de la Ville dans ce projet. «Un mécanisme permet un ramonage permanent.»

Réduction de 92% des émissions de CO₂

La chaufferie bois a été mise en service en septembre. Un local abrite la chaudière et le ballon de stockage d'eau chaude; un autre, le stock de copeaux de bois (silo d'une capacité de 55m³).

«La nouvelle chaudière biomasse remplace quatre chaudières au gaz. Elle permettra de réduire les émissions de CO₂ de 92%», explique l'échevin Abdel Ben El Mostapha. «Nous voulons montrer



Les élèves de l'école communale maternelle de Céroux sont incollables sur le système de chauffage du bâtiment qui abrite leurs classes.

à la population que nous faisons des efforts pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé en signant la Convention des Maires en 2016: une réduction des émissions de CO₂ d'au-moins 40% d'ici 2030, sur l'ensemble du territoire communal. Des projets sont à l'étude pour installer des chaudières similaires dans d'autres bâtiments de la Ville.»

L'installation a coûté 150.000€ et bénéficié d'un subside wallon «UREBA» de 35%. C'est plus cher qu'une chaudière classique, mais le prix du combustible est 2 fois moins élevé. On prévoit un amortissement sur un peu moins de 20 ans.

«Avec les anciennes chaudières, nous dépensions 17.000€/an pour acheter du gaz venu de l'étranger», précise le responsable Energie de la Ville Tanguy Boucquey. «Nous estimons la dépense en bois à 10.000€, qui seront injectés dans l'économie circulaire, locale et sociale. Le combustible est produit à partir de déchets issus de l'entretien des espaces verts. C'est aussi un objectif de notre Ville de tendre au zéro déchet.»

Local et social

La coopérative Coopeos qui a remporté le marché (pour l'installation du système, la maintenance, les dépannages, l'approvisionnement en bois et l'organisation d'actions de sensibilisation à la transition énergétique, pendant 8 ans) est basée dans notre ville.

Elle travaille avec le Moulin de la Hunelle - une entreprise de travail adapté située près de Ath - pour la fourniture des copeaux de bois à Céroux. Mais les acteurs Brabant wallon chargés du l'entretien d'espaces verts (Province, communes, agriculteurs, entreprises de parcs et jardins, UCLouvain...) souhaitent voir se créer une unité de production locale, pour transformer les déchets verts locaux. Actuellement, les évacuer représente des frais: autant les valoriser!

« Il faut évidemment des débouchés pour les copeaux. Mais c'est en cours, puisque nous avons installé des chaudières à peu près similaires à l'école Notre-Dame de Mousty, aux serres communales de Nivelles...», annonce-t-on chez Coopeos.

Le travail de transformation pourrait être assuré par des personnes en situation de handicap ou inscrites dans un parcours de réintégration, en collaboration avec les CPAS.

Maisons et appartements

Le quartier «La Balbrière» verra le jour en 2021, en contrebas de la séniorerie Malvina (Limelette).



En guise de première pierre, c'est un gingko biloba qui a été planté sur le site du futur quartier de La Balbrière.

n en parlait déjà dans les années 1990! La reconversion de l'ancienne sablière du Bois du Corbeau (qui a servi de décharge sauvage, puis de décharge autorisée de classe III dans les années 80) est proche.

Le site a vu deux projets de lotissement se succéder (Aximmo et Matexi), sans aboutir. Le Fonds d'Investissement Ginkgo (spécialisé dans le développement immobilier sur des friches industrielles) a racheté le dossier en 2015 et confié le développement du projet «La Balbrière» (NDLR: du nom de la ferme située à proximité) à la société REIM de Louvain-la-Neuve,

déjà chargée pour son compte de la reconversion du site des anciennes papeteries de Mont-Saint-Guibert.

Le programme immobilier a été élaboré en tenant compte des résultats des études de sols. Il prévoit l'implantation de 20 maisons «4 façades» et 4 immeubles (deux ensembles de 2) de 6 appartements (1 à 3 chambres), dans les zones où il n'y a pas de concentrations de biogaz (des mesures régulières permettent de suivre le processus de décomposition des anciens déchets).

Un parc ouvert à tous

Les premiers coups de pelles ont été donnés par le directeur de REIM Jean-Luc Son et la bourgmestre Julie Chantry, le 17 septembre.

En guise de première pierre, c'est un gingko biloba qui a été planté, symbole de l'esprit dans lequel le promoteur et ses équipes ont souhaité travailler: «la part belle à la nature». Outre le développement immobilier (sur un peu moins de 5ha), le quartier comportera, sur un peu plus de 6ha, une zone de parc en gestion différenciée pour le jeu et la détente, une zone naturelle de développement de la biodiversité - avec entre autres le projet de réintroduction des hirondelles de rivage - et une zone boisée en gestion sylvicole.

«Nous sommes dans un des plus beaux vallons d'Ottignies. Nous avons beaucoup discuté avec le promoteur pour maintenir et même améliorer la qualité paysagère et environnementale du site. Une sablière accueille une faune et une flore particulières», a expliqué la bourgmestre. «A l'abandon depuis une trentaine d'années, ce site était un chancre dans notre ville. Je me réjouis du fait que des habitants puissent profiter de ce magnifique emplacement au quotidien, et que le parc soit ouvert à tous.»

Chantier RER

Au printemps 2020, Infrabel et Tuc Rail démarreront une nouvelle phase des travaux de génie civil dans le cadre du RER à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Il s'agira d'élargir la plateforme ferroviaire d'un côté de la gare d'Ottignies (côté ouest – avenue des Villas), afin de pouvoir accueillir les voies supplémentaires.

Ce chantier comportera plusieurs étapes: le déboisement de la zone Ouest (côté Villas), le décaissement du talus le long du sentier de la gare, la pose de deux nouvelles voies en direction de Louvain-la-Neuve, le renouvellement de l'étanchéité du pont de l'avenue des Combattants, la destruction des anciens quais et la construction de nouveaux, le renouvellement des équipements ferroviaires, la pose d'un ascenseur et la construction d'une nouvelle passerelle (passerelle auxiliaire définitive au nord de la gare).

La mise en service des 4 voies entre Ottignies et la bifurcation vers Louvain-la-Neuve est prévue pour décembre 2023. L'exploitation des 4 voies de la ligne 161 (Bruxelles – Ottignies) est prévue pour fin 2026.

La fin du réaménagement complet de la gare d'Ottignies est quant à elle prévue pour 2029.

Un chantier de cette ampleur aura un impact sur les riverains. Infrabel promet de rester à l'écoute de ses voisins.



0800 55 000 (numéro gratuit)

https://infrabel.be/fr/ ottignies-chantier-rer

contact@infrabel.be

Stationnementdans nos zones bleues

Un automobiliste averti en vaut deux. Des modifications sont apportées aux règlements de nos zones bleues.

ébut 2020, la boucle des Métiers et les rues que celle-ci encercle, de même qu'un petit tronçon de la rue des Artisans (jusqu'à la voie du Vieux quartier) et une section de la voie du Vieux quartier dans le quartier de la Baraque, à Louvain-la-Neuve - seront placés en zone réservée aux cartes de stationnement. Comme à Lauzelle.

« Ce quartier est régulièrement envahi par les voitures des clients de L'esplanade. Les riverains craignent aussi que les futurs habitants du nouveau quartier Courbevoie y stationnent», explique l'échevin en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes. « Ils seront prévenus de la possibilité d'acquérir des cartes de stationnement à gratter (40€ le carnet de 10) pour leurs visiteurs.»

Ce quartier ne sera donc plus en zone bleue. Le montant de la redevance y sera plus élevé qu'ailleurs: 40€ au lieu de 30€, comme à Lauzelle.

« Ce quartier est aussi en zone de circulation locale. En cas de PV dressé par la police (NDLR: indépendamment de la redevance dont sont en charge les contrôleurs de nos zones bleues), l'automobiliste doit apporter la preuve qu'il se rendait chez un riverain. »

Pour les ménages

L'échevin annonce aussi que les deux premières cartes de stationnement seront désormais payantes, pour les ménages: 10€ pour la première (le prix coûtant), 50€ pour la seconde, sans limite de temps. La 3° reste à 300€ pour 2 ans. Il n'est pas possible d'en acquérir davantage.

«Si on a un emplacement sur sa



La boucle des Métiers, à Louvain-la-Neuve.

parcelle, on n'a pas besoin de carte de stationnement. Il faut veiller à y placer un panneau «Privé» si l'emplacement n'est pas dans l'allée de sa maison ou devant son garage.»

Pour les prestataires de soins

La création d'une carte pour les prestataires de soins au coût de 240€/an sera peut-être incomprise par certains.

« Nous ne pouvons plus poursuivre la tolérance pour les caducées (ces autocollants non réglementés que les prestataires de soins collent sur le pare-brise de leur véhicule), il y a trop d'abus. Même les étudiants en kiné se les procurent dans les pharmacies, pour pouvoir stationner gratuitement à Louvain-la-Neuve», regrette David da Câmara Gomes.

La nouvelle carte sera valable dans les zones bleues d'Ottignies et de Louvain-la-Neuve, ainsi que dans les deux zones réservées (Lauzelle et la boucle des Métiers).

« C'est le joker, le sésame : cette carte permet de se garer partout!

Ce qui explique qu'elle ne peut pas être trop bon marché. A titre de comparaison, la carte d'entreprise passe à 120€ (au lieu de 100€) alors qu'elle ne permet de stationner qu'autour de l'entreprise, à Louvain-la-Neuve.»

Pour obtenir la carte, les prestataires de soins devront communiquer leur numéro Inami ou fournir une attestation de leur employeur du secteur de la santé. Chaque carte pourra compter jusqu'à 3 numéro d'immatriculation.

« Elle n'est pas obligatoire. Les prestataires de soins peuvent se garer gratuitement dans la zone bleue, comme tous les autres automobilistes, en n'oubliant pas d'apposer leur disque de stationnement. Ils peuvent aussi se procurer des cartes à gratter ou s'arranger avec leur patient pour utiliser l'emplacement de parking privé de celui-ci ou du voisin absent pour la journée. »



Emprisonnez votre vélo

Navetteurs, profitez de dix nouveaux emplacements de parking à vélos sécurisés, à la voie des Hennuyers (près de l'antenne communale et la gare de Louvain-la-Neuve).

Le 16 septembre, l'Alliance Centre BW, la Ville, l'UCLouvain, l'intercommunale inBW et la Région wallonne ont inauguré un parking à vélos sécurisé «BIKEEP» à proximité de la gare de Louvainla-Neuve.

Chaque emplacement (il y en a 10) est hautement sécurisé, grâce à un arceau mobile qui emprisonne le cadre du vélo. Le parking est réservé aux travailleurs-navetteurs en possession de la carte MoBIB (sur laquelle ils chargent les titres de transport de la SNCB, du TEC et de la STIB) et d'un vélo personnel ou d'entreprise.

«Les navetteurs pourront y prendre leur vélo pour se rendre au parc scientifique depuis la gare de Louvain-la-Neuve, et viceversa», explique Sandra Mertens, responsable du Bureau d'études voiries de la Ville. «En venant du parc scientifique, ils pourront y laisser leur vélo sur l'heure de midi, s'ils souhaitent venir manger au centre-ville.»

Il s'agit de la 2º implantation «BIKEEP» en Belgique, après l'aménagement au shopping de Woluwe. Coût de l'opération: 15.000€.

Le service (gratuit) sera testé pendant un an, jusqu'en septembre 2020. Si les utilisateurs se l'approprient comme espéré, et qu'il n'y a pas de vandalisme, d'autres parkings à vélos sécurisés «BIKEEP» pourraient être aménagés, notamment à proximité du Centre sportif de Blocry.



Une collaboration entre plusieurs partenaires, au bénéfice des travailleurs-navetteurs «MoBIB» qui utilisent un vélo personnel ou d'entreprise.

Ordinateurs d'occasion

Rentrez votre candidature avant le 20 janvier.

fin de contribuer à la réduction de la fracture numérique, notre Ville a décidé de permettre à 100 de ses habitants de bénéficier d'ordinateurs d'occasion disponibles suite au remplacement du matériel informatique à l'administration communale.

Le «kit», vendu au prix de 25€, comprend:

- une tour Priminfo avec un processeur Intel I3-540 3,06Ghz, RAM de 4GB, disque dur de 320Gb (acquise par la Ville en janvier 2010). La tour inclut une connexion uniquement filaire;
- une licence Windows 10 avec des logiciels libres pour le traitement de texte, d'image, tableur et utilitaires;
- un écran Philips 19 pouces;
- un clavier AZERTY:

- une souris:
- les applications suivantes: Open Office (suite bureautique), Gimp (retouche d'images), Adobe Reader (lecture de fichiers PDF), 7-Zip (logiciel de compression de fichiers), Antivirus (Windows defender intégré à W10), VLC Media Player, navigateurs internet (Google Chrome et Mozilla FireFox), Flash Player, BelD et BelD Viewer (lecture carte d'identité);
- Une carte d'accès à l'EPN donnant droit à 10 heures de formation.

Pour favoriser une démarche proactive des citoyens et par souci d'équité et du respect de la vie privée, la Ville n'a pas défini de critères particuliers pour bénéficier de cette offre. La candidature porte sur la signature de la charte d'engagement reprise ci-contre et un texte de motivation. Le kit sera remis à la fin du suivi de 4 heures de formation à l'EPN d'Ottignies.

Les candidatures sont à envoyer au Collège de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, 35, avenue des Combattants, 1340 Ottignies, avant le 20 janvier.

Cette offre est strictement limitée aux personnes domiciliées à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

En cas de trop forte demande, un tirage au sort sera organisé. ■

Charte d'engagement

- Je ne revendrai pas le matériel;
- Je comprends que la Ville ne fournira aucun suivi technique;
- Je m'engage à suivre au moins 4 heures de formation à l'EPN avant de prendre possession du kit.

Morts pour la patrie

Notre Ville a organisé la 13e édition du ravivage de la Flamme du Souvenir, le 2 novembre à Mousty.

uelques anciens combattants, résistants, prisonniers de guerre 40-45, et de nombreux porte-drapeaux, sont venus de différentes communes de notre province pour participer à la 13° édition du ravivage de la Flamme du Souvenir commémorant l'armistice signé le 11 novembre 1918 (marquant la fin de la Première Guerre mondiale).

Ils se sont rendus, en cortège, devant l'église de Mousty, pour y fleurir le monument aux morts et y allumer leurs flambeaux à la flamme provinciale.

L'échevine des Associations patriotiques Annie Galban-Leclef et le président provincial du Brabant wallon de la FNC (Fédération Nationale des Combattants) Jean-Luc Lengelé ont rappelé le sens de cette cérémonie, qui permet de saluer ceux qui ont œuvré pour la défense de notre pays et pour le respect de la démocratie.

Annie Galban-Leclef a expliqué comment l'intérêt des enfants était suscité dans les écoles, en les faisant notamment participer aux Territoires de la Mémoire et aux manifestations patriotiques organisées pendant les heures de classe.

Célébration de l'Armistice

Les élèves de 5° et 6° primaire des écoles communales de Blocry et La Croix ont participé à la célébration de l'Armistice, le 8 novembre au monument voisin de l'église Saint-Rémy d'Ottignies.

Les élèves de Blocry ont déposé des coquelicots (l'emblème de la Première guerre) en papier au pied du monument, avec les autorités communales, les représentants des associations patriotiques, les membres du cercle d'histoire local Chago...

L'assemblée a rejoint l'hôtel de ville pour entendre les élèves de La Croix commenter des dessins réalisés en classe. Les élèves de Blocry ont récité un poème en tenant des colombes en papier dans les mains. Ils ont aussi présenté des maquettes de tranchées.



Rassemblés devant le monument de l'Espace Saint-Remy, avec des symboles de la paix.

Commission de toponymie

Appel à candidatures.

Bon nombre de bâtiments, sites, lieux-dits, faits marquants, personnages illustres, sentiers ou chemins forment un patrimoine exceptionnel, que notre Ville a à cœur de mettre en évidence.

Ce patrimoine peut être illustré par un article, la publication d'ouvrages de référence ou encore l'édification de monuments ou stèles. Il peut aussi être inscrit sur une plaque de rue, pour en perpétuer le souvenir. L'an passé, six nouvelles voiries ont reçu une dénomination officielle, approuvées par le Conseil communal. En regard des extensions prévues à Louvain-la-Neuve, d'autres voiries devront recevoir une dénomination prochainement.

Préalablement à l'officialisation d'un nom de rue, un travail de recherche est réalisé par l'administration communale et proposé à une Commission communale de toponymie. La Commission recherche, examine, propose, approuve, modifie le cas échéant... des toponymes, pour les besoins de la Ville. Le Collège communal recherche, auprès de ses citoyens, des personnes bénévoles qui désireraient faire partie de cette Commission. Celle-ci se réunit en moyenne deux fois par an (séances de 2h). Le choix du Collège se fera en fonction de l'intérêt des citoyens, de leurs compétences en matière d'histoire... et dans la mesure du possible, d'une répartition géographique/des genres équilibrée.

Intéressé(e)? Merci d'envoyer votre lettre de motivation au Collège communal, avenue des Combattants, 35, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Une «app» locale

Quand le projet d'un ado devient une application déjà téléchargée par plus de 5000 utilisateurs! MaCommunauté entend recréer des liens sociaux réels dans notre monde de plus en plus virtuel. Et redynamiser l'économie locale.

'idée est née dans la tête d'un ado de Louvain-la-Neuve, Nicholas Struys, alors qu'il était élève au Collège du Christ-Roi. Désireux de s'impliquer dans un projet de mini-entreprise, passionné de jeux vidéo, il a voulu créer une application d'échange de jeux locale, pour garantir un lien de confiance entre les utilisateurs (comme ils habitent à proximité de chez moi, je suis certain de retrouver mon jeu).

« Ce projet a été jugé trop énorme et n'a pas été retenu pour la mini-entreprise. Mais nous avons continué d'en parler en famille», explique Cecile Ponsar, maman de Nicholas. «Chacun partageait ses constats et amenait des idées : on était lassés de voir nos boîtes mails polluées par des publicités intempestives, on voulait protéger nos données personnelles, on aspirait à retrouver des liens sociaux réels dans notre monde de plus en plus virtuel, on regrettait d'acheter «made in China» alors qu'il y a des producteurs à côté de chez soi...»

La famille s'est mise en quête d'un développeur-codeur, pour passer de l'idée à l'action. L'équipe s'est étoffée, en majorité composée de bénévoles qui ont cru dans le projet et ont accepté d'y consacrer du temps et des moyens.

Toutes ces énergies ont donné naissance à «MaCommunauté», le 20 septembre dernier. L'application - qui permet d'informer et d'être informé de tous les événements et activités au sein d'une communauté (actuellement, celle d'Ottignies-Louvain-la-Neuve) - a depuis été téléchargée par plus de 5000 utilisateurs, et sa page Facebook compte plus de 1300 abonnés.

«Il y a eu un boost à la fin octobre, parce que nous avons créé un micro-environnement pour les 24Heures vélo: nous avons totalisé 118.000 requêtes lors de l'événement!»

Interactif et personnalisable

L'application comporte piliers - vie locale, guide, économie, forum - déclinés en sous-piliers pour une utilisation aisée. On y trouve un agenda interactif et personnalisable de tout ce qui se passe dans la commune, les nouvelles locales, un répertoire dynamique des organisations/associations/ commercants/artisans actifs dans la commune (également les horaires des transports en commun), une plateforme au service de l'économie locale et qui favorise l'économie coopérative (les membres peuvent chercher, vendre, donner, s'échanger, se prêter des biens et services)...

«Si j'ai envie d'être accompagnée pour aller visiter une exposition, je peux le faire savoir aux autres membres de MaCommunauté, qui pourront entrer en contact avec moi.»

Cecile Ponsar évoque la possibilité d'insérer/consulter des offres d'emploi, des offres immobilières (aussi pour un échange de maison pendant les vacances, la location d'une chambre pour une semaine...).

«Nous devons encore finaliser le pilier «forum». Des habitants pourront y créer un groupe de lecture, une pépinière pourra expliquer comment traiter ses buis ou donner des trucs et astuces pour le jardinage...»

MaCommunauté offrira bientôt

des services commerciaux aux entreprises qui le souhaitent: publicité, offres promotionnelles, système de réservation... mais n'imposera aucun choix aux utilisateurs.

Dans l'esprit du café de la place

L'application est téléchargeable gratuitement sur Apple Store et Google Play. Les habitants, étudiants et travailleurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ont accès à toutes les fonctions (en créant un compte). Les membres qui n'appartiennent pas à la communauté et les nonmembres (qui ont téléchargé l'app sans s'inscrire) ont un accès limité.

« Nous voulons absolument garder la dimension locale, puisque notre objectif est de créer du lien. Je viens d'un petit village à la frontière française, où on s'échangeait les informations au café de la place: c'était chaleureux. Nous avons développé MaCommunauté dans cet esprit-là. »

Le succès rencontré depuis le lancement de l'application autorise ses concepteurs à rêver plus grand: créer une chaîne de communautés respectueuses des spécificités locales, qui pourraient se parler. Pour y parvenir, ils recherchent des investisseurs.

Nicholas a entamé des études d'économie à l'étranger mais la distance ne l'empêche pas de suivre l'évolution de son bébé au quotidien. Il peut compter sur une équipe très engagée! ■





VENEZ DÉCOUVRIR NOS DÉLICES DE NOËL...





... et recevez un cadeau* de Noël à l'achat de min. € 50 et sur présentation de cette pub

> CHOCOLATE OUTLET Corné Port-Royal

DÉGUSTATIONS GRATUITES - NOMBREUSES PROMOTIONS PANIERS GOURMANDS - CADEAUX D'AFFAIRES

Avenue Vésale 12 1300 Wavre Tél 02/568.23.65 Ouvert du lun. au sam. de 9h à 18h, du 25 nov. au 30 déc. de 9h à 18h30. Ouvertures spéciales dim. 1, 15 et 22 déc. de 10h à 17h. Le 24 et le 31 déc. le magasin ferme à 17h.

wavre.avenuevesale@corneportroyal.be

* Cadeau Noël chocolat d'une valeur de € 10. Action valable jusqu'au 20 décembre 2019 et jusqu'à épuisement du stock.

Uniquement dans le chocolate outlet à Wavre.









Respectez les jolies poubelles

Le quartier du Biéreau sera doté de poubelles publiques «graffées» par les employés de la société Firmenich. Pour améliorer le cadre de vie et voir disparaître les tags.

es employés de la société Firmenich (qui crée des arômes et des parfums pour l'industrie alimentaire) de Louvain-la-Neuve ont offert leur journée du 11 octobre à la Ville, dans le cadre du «Community day» organisé chaque année dans toutes les filiales de la multinationale.

Pendant qu'une partie d'entre eux nettoyaient un tronçon de la Dyle à Ottignies, d'autres ont «graffé» 14 poubelles, dans le garage du service Travaux à Louvain-la-Neuve.

«Les poubelles publiques sont régulièrement salies et taguées. Les équipes du service Travaux procèdent à leur nettoyage une ou deux fois par an», explique notre éco-conseillère Dorothée Hébrant. «Malheureusement, ce nettoyage constitue un éternel recommencement, parce qu'il est très difficile de prendre les inciviques sur le fait. Et il a un coût élevé: près de 40€/m² quand nous devons faire appel à une société extérieure, soit 40 à 50€ pour une seule poubelle!»

La Ville s'est inspirée de l'initiative d'Ores - qui a testé des graffs sur ses cabines électriques, dans le quartier du Biéreau - pour proposer aux employés de Firmenich de graffer des poubelles publiques.

Une première pour ces artistes d'un jour motivés, qui ont pu compter sur l'aide du Namurois Sébastien Limbourg («Kahef», issu du monde de la BD, de l'infographie, du dessin animé…) pour apprendre à manier les bombes.



Ces employés de la société Firmenich ont « graffé » 14 poubelles.

« Nous avons prévu d'utiliser toutes les techniques du « street art » : des bombes acryliques classiques, des bombes à l'eau, des marqueurs acryliques pour les finitions », détaille Kahef. « La Ville n'a pas imposé de thème, nous avons opté pour le marin et l'aérien poissons et oiseaux - ainsi que pour des éléments plus graphiques : des étoiles, des cœurs... »

Les employé de Firmenich ont commencé par appliquer une couleur de fond (trois au maximum, pour que ce ne soit pas trop bariolé), avant de travailler avec les pochoirs préparés par l'artiste.

«Les poubelles graffées seront placées dans le quartier du Biéreau, le plus tagué pour le moment. Il est aussi prévu d'en installer près des écoles», annonce l'écoconseillère. «Nous espérons qu'elles seront respectées, pour que les équipes du service Travaux n'aient plus à devoir s'occuper de leur nettoyage.»

Ne jetez pas votre sapin sur la voie publique!

Pendant un mois, les sapins sont décorés, «enguirlandés» et admirés... jusqu'à leur moment de gloire, le soir du réveillon de Noël.

Début janvier se pose la question fatidique : et maintenant, on fait quoi du sapin?!

Déposez-le - comme tous les autres déchets verts - dans un parc à conteneurs. Il sera transformé en compost.

S'il est de petite taille, vous pouvez en enlever les branches et le mettre dans le sac biodégradable qui est collecté chaque semaine.

Dépistage du radon

L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) et la Province du Brabant wallon organisent une action de dépistage du radon dans les habitations, jusqu'au 31 décembre. Durant la campagne, le coût du détecteur est de 15€. Commandez-le sur le site www.actionradon.be

Toutes les informations sur le radon se trouvent sur notre site www.olln. be (environnement).

Environnement

Ils ont nettoyé nos sentiers

Merci aux membres de nos mouvements de jeunesse qui ont participé à la «Journée citoyenne», le 19 octobre. Ils ont ratissé nos itinéraires de promenades pour y ramasser et trier les déchets, nettoyer les panneaux...

os mouvements de jeunesse ont rendu service à la communauté en participant à une «Journée citoyenne», le 19 octobre.

Quelque 12 Unités ont «ratissé» les itinéraires de promenades repris dans le guide «Une ville à la campagne» édité par l'Office du Tourisme-Inforville (en vente au prix de 2,50€) pour y ramasser et trier les déchets, nettoyer les panneaux informatifs et de signalisation, vérifier l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (pour les itinéraires qui l'annoncent), fixer quelques nichoirs et prendre des photos pour signaler les dégradations nécessitant une intervention de la part des services communaux.

L'Unité 003 des Six Vallées de Limelette y a participé en force, avec une soixantaine de louveteaux (8-12 ans) et éclaireurs (12-16 ans), leurs dix chefs et les deux responsables de l'Unité.

«Les louveteaux ont parcouru la promenade n°2 «Rofessart»; les éclaireurs, la promenade n°12 «Ottignies et Limelette autour du rail», explique la cheffe d'Unité Nathalie Mentens. «Chaque groupe a été divisé en deux, et nous nous sommes tous retrouvés au carrefour de la rue de Lasne et de la rue des Vergers pour partager le goûter offert par la Ville. La Ville nous a aussi offert près de 100 gobelets réutilisables, que nous utiliserons lors des week-ends, camps, fêtes... nous sommes ravis! Ils serviront longtemps!»



L'Unité 003 des Six Vallées de Limelette a ramassé de nombreux déchets sur nos sentiers.

«C'était très lourd»

Munis de gilets fluorescents et de gants, les louveteaux et éclaireurs de Limelette ont ramassé plusieurs sacs de déchets: morceaux de plastique et de caoutchouc, cannettes (surtout de bière, précisent-ils), même une grosse bâche.

« Ce n'était pas trop sale, mais c'était très lourd! Heureusement que ce sont les chefs qui portaient les sacs», signale Camille Vanmeerhaeghe, de Céroux-Mousty.

Jeannette Bangandij, de Louvain-la-Neuve, explique qu'elle a appris à respecter la nature avec M. Gaëtan, son instituteur de l'école communale de La Croix. « Je ne jette que ce qui est dégradable, dans la nature: les trognons de pomme, les peaux de banane...»

La cheffe d'Unité évoque une chouette journée et des parents très contents que la bonne action et le respect de la nature fassent encore partie des valeurs du scoutisme. «Les enfants doivent comprendre que s'ils jettent quelque-chose par terre, il y a bien quelqu'un qui devra le ramasser. Ils étaient vraiment coopératifs.»

Elle remercie les habitants bienveillants qui ont félicité et encouragé les jeunes: c'était motivant!

Citoyens responsables

L'échevin en charge de la Jeunesse Benoît Jacob, à l'initiative de cette journée, considère que si les mouvements de jeunesse permettent aux enfants de s'amuser, ils doivent aussi leur permettre de devenir des citoyens responsables.

«En faisant un «check-up» de nos itinéraires de promenades, ils ont fait œuvre utile. Beaucoup de promeneurs apprécieront la propreté des chemins. Nous espérons qu'ils respecteront le travail des jeunes.»

Opération Cressonnière

Rejoignez les membres du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) le dimanche 15 décembre, de 14 à 16h, à la rue des Prairies (cressonnière de Pinchart).

Emmenez vos bottes et votre fourche!

Prochaine réunion du PCDN: le 20 janvier, à 19h, au service Travaux-Environnement.



My Assurance.be grandit!

Nous avons le plaisir d'accueillir Cécile Poulain et Céline Nguyen au sein de notre équipe.



L'assurance en toute confiance





MAISON CROIX-ROUGE

OTTIGNIES LLN COURT-ST-ETIENNE Rue de Franquenies, 10, à 1341 Céroux-Mousty 010/41.88.66

- + l'épicerie sociale chez APIDES, Clos de l'Aciérie, 1 à Court-St-Etienne, ouverte les mardi et jeudi de 9h à 12h
- + l'épicerie solidaire Vent du Sud au Placet, Centre Placet Asbl Place de l'Hocaille, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve
- + la vestiboutique, Boulevard Martin, 3 1340 Ottignies ouverte du mardi au vendredi de 9h30 à 16h30
- + le service HESTIA destiné à des personnes isolées
- + les collectes de sang
- + les formations (Brevet Européen de Premier Secours, secourisme, etc.)
- + les animations en maison de repos
- + la location de matériel sanitaire : 010 41 07 41

Vous avez envie d'en savoir plus sur nos activités et vous avez quelques heures à nous consacrer, nous serons ravis de vous accueillir en nos locaux. Vous pouvez également nous contacter par mail : MCR.Ottignies@croix-rouge.be

Nous vous en remercions.

Anne Jacobs,
Présidente de la Maison Croix-Rouge





Consultez-nous!

Avenue de Jassans 58, 1342 Limelette

Tél. +32 (0)10.41.42.43

www.piersoncestbon.be



Vous souhaitez vendre ou louer votre bien immobilier?

Depuis 2002, l'agence familiale Altis s'est forgée une excellente réputation dans la région. Connaissance du marché, suivi rigoureux et justesse d'évaluation (gratuite) permettent de vendre au meilleur prix.

En confiant votre bien à l'équipe d'Altis, vous recevez la **disponibilité** et le **professionnalisme** permettant d'aboutir en toute **sérénité**.

Son service sur mesure et dévoué est un moteur extrêmement efficace dans sa dynamique de vente.



ne laissez rien au hasard. 010 40 12 30 • www.altis.be

Place Albert ler, 20 • B-1300 Limal • info@altis.be • Agréé IPI



Fiers de nos champion(ne)s

La cérémonie de remise des espoirs et mérites sportifs a eu lieu le 4 octobre, à la Ferme du Biéreau. L'équipe Première du Volley Club Limal-Ottignies Smashing Girls a reçu le mérite collectif.

otre Ville a mis à l'honneur les athlètes et équipes qui ont accompli des résultats remarquables durant la saison sportive écoulée, le 4 octobre à la Ferme du Biéreau.

Une soirée animée par les élèves de l'école de danse « Dance Station Center » d'Ottignies et le journaliste Pierre Thirion, qui a assuré les interviews des invités et des lauréats.

Félicitations!

Espoir féminin: Leïla Grumiaux – natation artistique – Boust. Première nageuse belge à s'être qualifiée à une finale de COMEN CUP.

Espoir masculin: Pierre Stavart – athlétisme – CS Dyle. Médaille d'or aux championnats francophones indoor perche à Gand et médaille d'or aux championnats de Belgique indoor 60 haies à Gand.

Prix de la bourgmestre: Jean-Louis Carlier. Ancien directeur adjoint du Complexe sportif de Blocry, président de la Ligue francophone belge de sauvetage.

Mérite féminin: Marielle Lacroix – triathlon. Lauréate dans sa catégorie de l'Ironman Emilia-Romagna en Italie.

Mérite masculin: Arnaud Mengal – duathlon course à pied/cyclisme. Vainqueur des championnats du monde 2019 U23 en Espagne.

Prix de l'échevin des Sports: Alix Ingelaere – tir à l'arc – Francs Archers. Médaille d'or au championnat de ligue Jeunes.

Espoir collectif: l'équipe U16 du Hockey Club de Louvain-la-Neuve. Montée en Nationale 1.



Il y avait plusieurs candidats au mérite collectif, c'est l'équipe Première du Volley Club Limal-Ottignies Smashing Girls qui a été élue.

Mérite collectif: l'équipe Première du Volley Club Limal-Ottignies Smashing Girls. Premier club féminin du Brabant wallon à atteindre le niveau de ligue B.

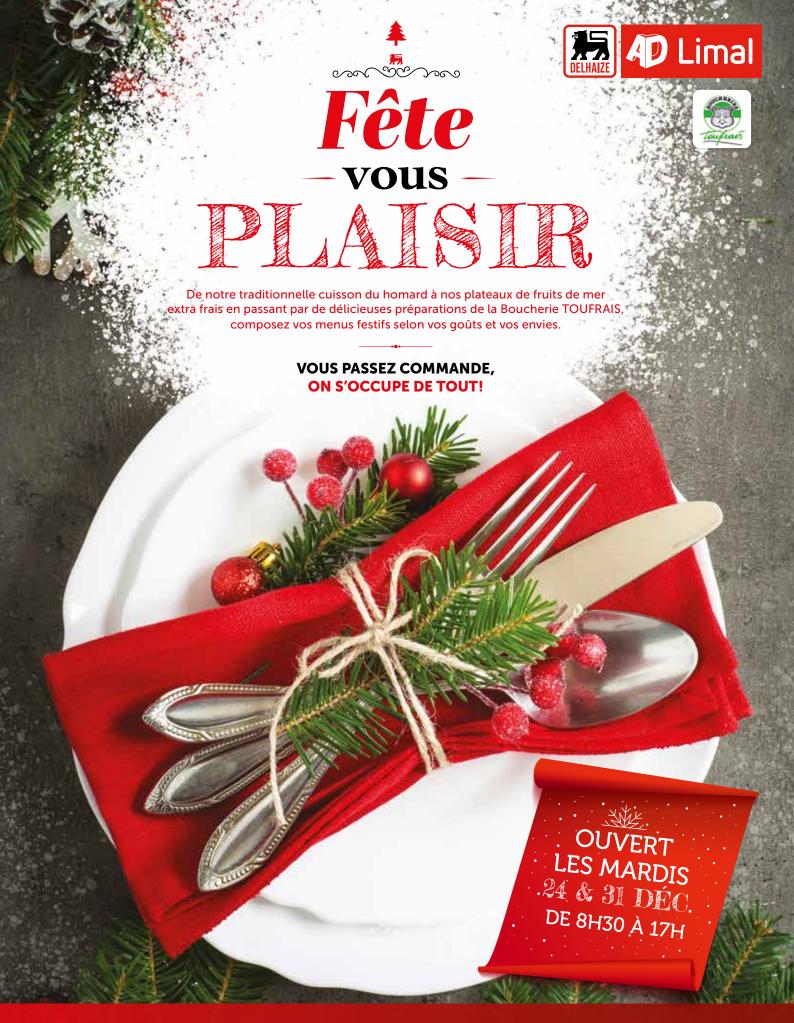
Prix Alliance Centre BW: le Judo Club Clerlande – Handisport. Le club accueille les enfants et adultes présentant des déficiences physiques, sensorielles et mentales, et tous ceux qui désirent vivre le judo en intégration. ■



Les espoirs féminins.



Les espoirs masculins.



AD DELHAIZE Limal « Chez Darche » • Tél. 010 42 03 03

Ouvert tous les jours:

Le lundi de 13h à 19h • Du mardi au samedi de 8h30 à 19h • Dimanche et jours fériés de 8h à 12h Les lundis 23 et 30 décembre toute la journée de 8h30 à 19h00

Flambeaux et **boules à facettes**

Les Fêtes de Wallonie - sur le thème des Années disco - ont connu un beau succès, les 13, 14 et 15 septembre. Le Bon Air a remporté le 1er Prix du concours des chars.

e jury du concours des chars a eu la tâche bien difficile, les 14 et 15 septembre. Comment établir un classement, quand on sait les heures qu'il a fallu aux représentants des quartiers pour motiver les troupes, avoir des idées... et les réaliser.

Les enfants du Bon Air ont eu l'idée d'un char sur le thème du jeu vidéo «Just Dance». Les parois de l'embarcation représentaient le tapis quadrillé qui s'allume pour indiquer où poser les pieds. Sur le tapis, les silhouettes de Noah, Elise, Clara, Hugo et Thomas les montraient en pleine action de danser.

Boule à facettes, disques, micro, juke-box... tout y était! La trentaine d'habitants costumés disco et la chorégraphie dansée sur «Cette année-là» à l'arrivée au Douaire est le petit plus qui a fait pencher la balance en faveur du Bon Air, pour l'octroi de la première place.

Ex-aequo à la 2º place

Le Petit-Ry est venu prêter main forte aux Thomaziens pour concevoir un char «roller-skate» gigantesque. Une première rencontre a eu lieu en juin, d'autres pendant les vacances d'été, pour se répartir les tâches, faire l'inventaire du matériel, procéder aux achats... «Chacun avait sa mission et s'est organisé suivant son temps libre. Nous nous sommes retrouvés rue de Thomaz de Bossière, à la veille de la marche, pour monter toutes les pièces sur la remorque apportée par le fermier», explique Eric Van De Goor, du Petit-Ry.

Les élèves de l'école communale de Limelette « pas du tout fatigués » participaient pour la seconde année consécutive, avec l'équipe éducative et l'association des parents. «Les enfants de maternelle ont fait de la peinture et des collages, pour représenter trois personnages disco que nous avons placés à l'arrière du char. Les classes de 1ère et 2º primaire ont décoré les vinvles accrochés sur les côtés», détaille Sandrine Bonjean, de l'association des parents. «Les parents aussi ont fabriqué un personnage. Et bien sûr, la mascotte de l'école a revêtu sa robe disco!»

Le jury - séduit par le travail fourni dans ces deux quartiers (depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, chacun en fonction de ses capacités), l'énergie folle de leurs chevilles ouvrières (il a aussi fallu veiller à la sécurité des enfants avec notre police, tout le long du parcours) - a décidé de leur octroyer à tous les deux la seconde place du classement.

Famille fluo

Le char de La Croix avait également sa boule à facettes et ses lumières disco, mais le spectacle était au pied de l'embarcation: Vincent Courbet, sa maman Edith et sa compagne Muriel y étaient fluorescents des pieds à la tête, ma-gni-fique!

Nous avons suivi le char de La Croix jusqu'à son arrivée au centre d'Ottignies et constaté combien nos habitants sont attachés à cette tradition: déjà la 36° marche aux flambeaux. Nombreux ceux qui ont applaudi le cortège en le regardant



Le char du Bon Air.



Le char des Thomaziens/ Petit-Ry.



Le char de Limelette.



Disco à La Croix.

passer depuis le pas de leur porte, ou sont venus l'étoffer.

Le Comité des Fêtes de Wallonie espère toujours voir un char descendre depuis Louvain-la-Neuve. Il faudra aussi reconstituer une équipe à Limauges. « 10 chars l'an prochain!», a souhaité le président Gérard Vanderbist, lors de la remise des prix, le 15 septembre. ■

Loisirs

L'ambiance de Noël

Marchés, concerts, goûter... profitez des événements organisés à l'approche de Noël.

A Louvain-la-Neuve

Pas encore eu l'occasion de faire le tour de Louvain-la-Neige (25° édition!)? Ne tardez pas ! Le marché de Noël de Louvain-la-Neuve se tient jusqu'au 21 décembre, sur la Grand-Place et la place de l'Université. Du dimanche au jeudi, de 11 à 20h (21h pour les chalets horeca), les vendredi et samedi, de 11 à 22h (23h pour les chalets horeca).

Les acteurs du secteur touristique de Louvain-la-Neuve se sont associés à Louvain-la-Neige pour concocter un carnet de plaisirs et découvertes de la ville, valable pendant toute la durée du marché de Noël. Il est composé de onze coupons qui donnent droit à des avantages au Musée Hergé, au Musée L, au gîte Mozaïk, à l'hôtel lbis Style, à l'hôtel Martin's Agora et au marché de Noël. Il est vendu au prix de 20€ (valeur réelle : 100€).

Pour garder un souvenir de votre passage, offrez-vous le mug de Louvain-la-Neige, votre meilleur allié pour déguster vos boissons chaudes cet hiver! Et pourquoi pas utiliser le sac en coton à l'effigie de Louvain-la-Neige comme emballage cadeau, au pied du sapin?





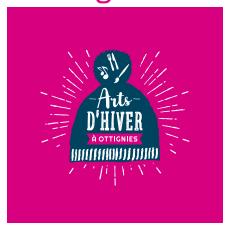


La Maison du Développement Durable (MDD) vous invite à un marché de Noël solidaire, les 21 et 22 décembre, dans la salle située sous l'église Saint-François. Le résultat d'un partenariat entre plusieurs associations de notre ville engagées dans le développement durable et des projets solidaires au Nord et au Sud.

Deux jours pour découvrir des produits d'artisanat, participer à des ateliers créatifs (adultes et enfants), s'informer sur des alternatives écosolidaires, partager des crêpes et des moments musicaux. Samedi, de 12 à 21h; dimanche, de 10 à 18h.



A Ottignies et Céroux



Pour sa 3º édition - les 14 et 15 décembre - les Arts d'Hiver déménagent dans lieu un emblématique de notre ville, porteur d'histoire et de poésie : la Ferme du Douaire (avenue des Combattants, 2, à Ottignies).

A la veille de Noël, des artistes. artisans et producteurs locaux vous donnent rendez-vous pour vous faire découvrir leurs œuvres d'art, créations, réalisations, productions artisanales et culinaires... Avec de nombreuses animations!

Dans la grange: sculpteurs, peintres, tourneurs sur bois, créateurs de bijoux. couturiers...:

Dans la cave voûtée : ateliers de créations sur le thème du «zéro déchet » (création de sapins de Noël, décorations de Noël, créations textiles...);

Dans la bibliothèque : ateliers et contes (le samedi).

Sans oublier les dégustations, dans la cour : bières artisanales, vins de fruits, burgers maison, tartiflette...

Samedi 14/12 : de 10 à 20h Dimanche 15/12 : de 10 à 18h

Entrée gratuite!



www.olln.be/artsdhiver affaireseconomiques@olln.be

Concerts de Noël

Les Choeurs du Petit-Ry et l'Atelier chant-son des Hayeffes proposent un concert de Noël au profit de l'école Saint-Pie X du Petit-Ry, le vendredi 13 décembre à 20h en l'église de Céroux. PAF : 8€. Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Le pôle solidarité de l'Unité pastorale d'Ottignies organise un concert de Noël au profit des deux Conférences de Saint-Vincent de Paul d'Ottignies, le samedi 14 décembre, à 19h30, en l'église Saint-Remy d'Ottignies.

Avec les chorales La Saltarelle d'Ottignies et Sel et Lumière du Hainaut.

PAF : 12€/10€ (prévente). Entrée gratuite pour les enfants de moins de 15 ans accompagnés d'au-moins un adulte.



Réservations : stephan. holemans@gmail.com

Goûter de Noël

C'est une tradition! Notre Ville, en collaboration avec le club de balle pelote d'Ottignies, organise un goûter de Noël (apéritif, tartes et café) avec animation musicale, le vendredi 27 décembre, de 14 à 18h, en la salle Jules Ginion de Céroux. PAF : 7€. Possibilité de transport pour les personnes sans moven de locomotion.

Réservations (avant le 24/12) via le

compte de la balle pelote d'Ottignies: BE50 3631 2696 1118 (nom + nombre de réservations).



0475 / 86 85 02

Les Comédiens du Petit-Ry

Les Comédiens du Petit-Ry joueront « Grosse chaleur », dé Laurent Ruquier, les 18, 24 et 25 janvier à 20h15, les 19 et 26 janvier à 15h15, dans les locaux du Collège du Christ-Roi (25, rue de Renivaux, à Ottignies).

PAF : 10€/8€ (étudiants et + de 65 ans).



Réservations: 02/524 46 81 (de 19h30 à 21h), reservationscomry@ gmail.com

Nos habitants publient

L'Ottintois Léon Bourdouxhe nous informe de la réédition de la brochure « La faune des plaines agricoles. Mieux la connaître pour la préserver » dont il est l'auteur (3º édition). La brochure a été remaniée : nouvelles photos, chiffres actualisés.



Il est possible de l'obtenir gratuitement, sur demande à la DGARNE, 15 ave-

nue Prince de Liège, 5100 Jambes.



081 / 33 51 80



Le Limelettois Eric Mercier vient de publier son premier roman «Cinquante ans de silence» aux éditions Dricot de Liège (25€).

Une fresque familiale foisonnante, de Liège à la Sicile, en passant par la Pologne, les USA et le Japon, mais aussi Louvain-la-Neuve.

L'auteur dédicacera son roman à la librairie « Le petit bouquineur » (au bas de la chaussée de La Croix, à Ottignies) le samedi 14 décembre, de 14 à 16h.



www.dricot.be



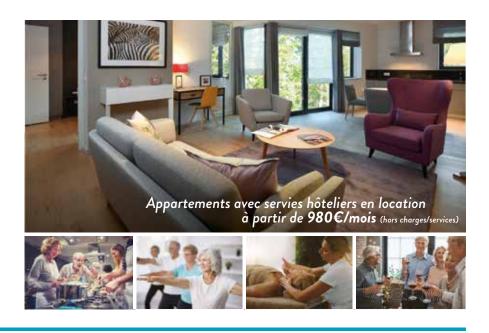




LES «VENDREDIS DÉCOUVERTE» DE LA RÉSIDENCE VALENTINE

En décembre, la Résidence Valentine vous ouvre ses portes durant trois après-midis. Rendez-vous les 6, 13 et 20 décembre 2019 de 12h00 à 16h00.





UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL AU CŒUR DE LOUVAIN-LA-NEUVE INDÉPENDANCE • CONFORT • CONVIVIALITÉ • SÉCURITÉ

Majorité

De l'immédiateté de la réaction sur les réseaux sociaux

Septembre 2019. Une dizaine de jeunes décident d'occuper nuit et jour la petite maison blanche du lac de Louvain-la-Neuve, laissée à l'abandon depuis de nombreuses années, et y développent un projet de centre culturel auto-géré. Le propriétaire du lieu (UCLouvain) ne souhaite pas les laisser occuper cette maison et, suspectant un danger pour la sécurité des occupants, demande une visite des pompiers.

Dans leur rapport, ces derniers relèvent seize points problématiques et concluent de façon défavorable à l'occupation. Au nom de la sécurité, la bourgmestre doit donc faire évacuer les lieux, puisqu'il s'agit d'une responsabilité qui lui incombe. Elle avertit les occupants la veille de l'évacuation, mais ceux-ci font appel sur les réseaux sociaux à une mobilisation massive pour empêcher l'expulsion.

Face à cette information, la police locale sollicite la police fédérale en renfort. Le jour dit, la bourgmestre et le propriétaire négocient pendant 1h30 en vue d'une évacuation volontaire avec une recherche de solutions. Insatisfaits par les propositions mises sur la table, les occupants décident finalement de ne pas évacuer les lieux.

La police fédérale entre alors en action et sort le plus calmement possible les occupants, qui résistent pacifiquement du mieux qu'ils peuvent. Des images vidéo sont prises par des sympathisants du projet, montrant les occupants qui se laissent traîner par des policiers. Ces images font réagir les réseaux sociaux. Un article mis sur un site web lu par 200.000 personnes traite la bourgmestre de semi-nazie, suppôt du grand capital.

Cette description met en évidence un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur: sur les réseaux sociaux, ceux qui se révoltent par rapport à des situations qu'ils ont vécues s'arrogent le droit d'injurier les autres, et les internautes de tous horizons s'indignent avec eux au quart de tour.

Réaction immédiate versus prise de recul

C'est via les réseaux sociaux que cette actualité a le plus circulé, induisant des réactions très virulentes et vindicatives. Les réseaux exigent une réaction immédiate: aucun temps de recul n'est possible, l'immédiateté est la norme et il est impératif pour tous, surtout pour les politiques, de s'y conformer.

Mais réagir au moment même est très difficile et souvent peu opérant, parce que cela ne permet pas de laisser reposer et d'analyser la situation à froid. La réaction immédiate est la plupart du temps empreinte d'émotion, et l'émotion incite à croire en priorité les révoltés.

A contrario, attendre que l'émotion diminue et espérer que tous ceux qui ont réagi puissent alors entendre une information plus objective sur les évènements est illusoire, car plus personne ne s'y intéresse et n'écoute. La première information diffusée restera la bonne pour ceux qui l'auront lue, et il n'y aura pas de place à la nuance...

À cela s'ajoute l'impact émotionnel souvent plus fort des images filmées. Lors de l'évacuation de la petite maison blanche, les images montrant l'expulsion de jeunes pacifiques par un bataillon de policiers équipés de casques et de boucliers ne pouvaient qu'attirer de la sympathie pour les premiers... indépendamment du fond de l'affaire. C'est ainsi que les réseaux sociaux ont fait circuler largement cette info, en insistant sur l'image de jeunes martyrs et de policiers brutaux.

Des valeurs fortes comme guides

À l'opposé de la réactivité à fleur de peau des réseaux sociaux, les conseillers communaux Ecolo souhaitent réaffirmer la nécessité de la prise de recul et du temps long dans la manière dont nous recevons l'information. Si l'information. sensationnelle et émotionnelle, fait appel au camp des bons et à celui des méchants, elle est certes très compréhensible et engageante, mais est-elle crédible? Ne vaut-il pas mieux recouper celle-ci avant de réagir?

Les mandataires et les policiers, dont on attend des réactions rapides voire immédiates dans des situations compliquées, n'ont souvent pas le temps de prendre un recul qui serait pourtant bienvenu. C'est pourquoi il faut que ces mandataires et ces policiers gardent à l'esprit des principes forts et des valeurs qui les guident.

Pour notre majorité, les valeurs que nous partageons et que nous défendons sont la solidarité, la tolérance, la démocratie et le respect de l'autre. C'est, selon nous, le respect par chacun de ces valeurs fondamentales qui nous permettra d'éviter des dérapages intolérables.

Les conseillers communaux Ecolo



Kayoux: des roses... et des épines

Cela fait un an que Kayoux est entré dans la vie politique d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le collectif a pour ambition d'améliorer le fonctionnement démocratique de la commune. en partant du principe qu'une démocratie ne peut s'exercer véritablement que là οù véritables «politiques» sont les citoyens, et les conseillers communaux n'en sont que les porteparoles. Cette ambition s'écarte donc de la philosophie du système représentatif actuel où ce sont les conseillers «élus» qui décident pour les citoyens.

Au cœur du projet, des assemblées citoyennes

Depuis les élections d'octobre 2018, Kayoux dispose de deux sièges au Conseil communal, où il essaie de relayer au mieux la voix des citoyens. Comment?

Principalement en organisant régulièrement des assemblées citoyennes ouvertes à toutes et tous. L'objectif y est de s'informer, de débattre et de construire des décisions communes, éclairées par les apports de chacun, qui sont ensuite portées au Conseil communal par l'entremise de nos deux porte-paroles. Kayoux pense qu'il n'y a pas de sujet public qui ne mérite d'être débattu ensemble, et que pour que chacun puisse faire entendre sa voix, il doit se sentir à son aise. C'est pourquoi nous voulons donner la priorité aux points apportés par les citoyens eux-mêmes, et nous veillons à ce que ces assemblées se déroulent dans une ambiance conviviale. L'ordre du jour du Conseil communal y est également traité: grâce au travail fastidieux réalisé par un groupe de volontaires (qu'ils en soient ici remerciés), celui-ci est "débroussaillé" au préalable; chacun des points fait l'objet d'une proposition de vote, qu'il revient aux participants de l'assemblée de valider ou non.

Une légitimité fondée sur la participation aux assemblées

Kayoux s'efforce d'atteindre ses objectifs sans trahir ses principes et valeurs. Mais c'est un exercice difficile et nous sommes encore loin de l'idéal affiché. Les défis sont nombreux et nous travaillons à les surmonter, que ceux-ci touchent au fonctionnement du collectif ou aux activités publiques. Dans ce dernier domaine, il est toutefois un obstacle fondamental que nous ne pouvons franchir seuls: la participation aux assemblées citoyennes.

A ce jour, huit assemblées se sont tenues. Toutes ont débouché sur des prises de position et des propositions transmises au Conseil communal. C'est un résultat prometteur qui n'a pu être obtenu que grâce à toutes celles et ceux qui ont participé à ces assemblées. Nous les remercions de tout cœur!

Mais celles-ci attirent encore beaucoup trop peu de personnes.

Les sujets, eux, n'ont pourtant pas manqué en 2019: attribution des marchés publics, processus «Commune hospitalière», projet de piscine olympique, «Smart City», communes paysannes... Ne s'agit-il pas là de questions trop importantes pour être laissées à la seule opinion personnelle des conseillers communaux?

Nous avons besoin de vous!

Sans les citoyens, Kayoux n'a pas de raison d'être. Nous lançons donc un appel à tout le monde, et notamment aux 1417 personnes qui, en 2018, ont voté en faveur de ce projet: donnez-nous une chance de parvenir à faire de la politique autrement, venez aux assemblées!

Nous espérons vous voir nombreux lors de notre prochain rendez-vous: le 15/12/2019, à 14h, au café le Barbuston (avenue Demolder, 2, Limelette). Le thème: «Le CPAS: Pour qui? Pour quoi? Comment?»

La démocratie, n'est-ce pas davantage que voter tous les 6 ans?

Pour vous informer sur Kayoux: kayoux.be

Pour recevoir la newsletter: http://kayoux.be/contact/ newsl

Pour rejoindre Kayoux / poser des questions ou émettre des suggestions: bonjour@kayoux. be ou 0488 / 02 08 60

Lorsqu'elles ont lieu, les assemblées se tiennent le dimanche qui précède le Conseil communal. En 2020, les séances du Conseil auront lieu les 28/01, 18/02, 24/03, 28/04, 26/05, 23/06, 29/09, 27/10, 24/11 et 15/12.

SCALLIET OPTICIENS

Louvain-la-Neuve

Toute la technologie des verres Zeiss au service des meilleurs designers de lunettes



contrôle visuel - contactologie - audition





Galerie des Halles 2 - Louvain-la-Neuve Tél. 010 456 212 - optique-lln.be

du lundi au vendredi de 10h à 18h30 le samedi de 10h à 18h



Bonne année

Votre Centre Commercial du Douaire sera ouvert

les dimanches et 29 décembre







